

CONVOCATI O N D'ASSEMBLEE GENERALE

Patrimonia Boulogne

128, rue Thiers
92517 Boulogne-Billancourt Cedex

Page 1

Tél. : 01 46 09 81 41 Fax : 01 46 09 15 09
www.gestrim.com

Copropriété Résidence Mazeleyre
**18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale de votre copropriété qui se tiendra :
le lundi 19 novembre 2007 à 18:30

MAIRIE
Au Centre Culturel de la Montgolfière
Rue Salmon Legagneur
RUE DE LA FOLIE
92420 VAUCRESSON

L'assemblée délibérera sur l'ordre du jour suivant :

N° 1 : Désignation du Président de séance

N° 2 : Désignation des scrutateurs

N° 3 : Désignation du secrétaire de séance

N° 4 : Rapport d'activité du Conseil syndical

N° 5 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/07/2006 au 30/06/2007.

N° 6 : Quitus au Syndic pour sa gestion de l'exercice arrêté au 30/06/2007.

N° 7 : • Renouvellement du mandat de la société LAMY (anciennement PATRIMONIA) en qualité de Syndic et approbation du contrat

N° 8 : Désignation des membres du Conseil Syndical dont le mandat arrive à échéance.

N° 9 : Modalités de gestion bancaire de la trésorerie du syndicat de copropriété.

N° 10 : Modalités de contrôle des comptes du syndicat des copropriétaires.

N° 11 : Fixation du montant des marchés à partir duquel la consultation du Conseil Syndical est obligatoire (article 21 de la Loi du 10 juillet 1965 - article 4 de la Loi du 31 décembre 1985).

N° 12 : Montant des marchés de travaux et des contrats de fourniture à partir duquel une mise en concurrence est rendue obligatoire (article 21 de la loi du 10 juillet 1965).

N° 13 : Modification du budget du 01/07/2007 au 30/06/2008 approuvé à l'assemblée générale du 13 décembre 2006.

N° 14 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009.

N° 15 : Adoption d'une clause d'aggravation des charges.

N° 16 : Constitution de provisions spéciales pour travaux d'entretien ou de conservation conformément aux dispositions de l'article 18, alinéa 6de la loi du 10 juillet 1965.

N° 17 : Détermination du prix et du mode de calcul du m3 d'eau chaude.

N° 18 : Placement du compte d'attente créditeur d'un montant de 42.978,80 €uros sur un compte CECOP.

N° 19 : Autorisation de tenir les Assemblées Générales dans une commune autre que Vaucresson.

N° 20 : Examen des demandes de M BRESSON, Mme CANONICA, M LANSADE pour autorisation de fermeture de parking en sous-sol et définition des règles à respecter

N° 21 : Réalisation d'une étude sur le mode de calcul des charges chauffage

Au cas où vous ne pourriez assister personnellement à cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir vous faire représenter par le mandataire de votre choix à l'aide du pouvoir ci-joint, conformément à l'article 22 de la loi du 31 décembre 1985..

Nous vous précisons que, conformément à la loi du 10 juillet 1965 et au décret du 17 mars 1967 modifiés, l'assemblée générale ne prend de décision valide que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, en outre, examiner, sans effet décisoire, toute question non inscrite à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons que l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965 modifié par l'article 6 de la loi du 31 décembre 1985 stipule que tout Copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du Syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose (les siennes et celles de ses mandants) n'excède pas 5 % des voix du Syndicat. Le Syndic ne peut recevoir mandat pour représenter un Copropriétaire.

Comptant sur votre présence,

Nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Syndic

Modalités de consultation des comptes par les copropriétaires :

Les pièces justificatives des charges pourront être consultées par les copropriétaires autres que ceux composant le Conseil Syndical, le jour où le syndic reçoit le Conseil Syndical ou, un Jeudi de son choix précédant l'Assemblée Générale appelée à connaître des comptes, sur rendez-vous.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Page 1

Copropriété : **Residence Mazeleyre**
18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON

Lieu de l'Assemblée Générale :

du lundi 19 novembre 2007 à 18:30

MAIRIE

Au Centre Culturel de la Montgolfière

Rue Salmon Legagneur

RUE DE LA FOLIE

92420 VAUCRESSON

n° 1 :

Désignation du Président de séance

(Article 24)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Sont candidats :

- M.....
- M.....
- M.....

Vote sur la candidature de M.....

L'assemblée générale désigne comme Président de séance :

- M.....
-

n° 2 : Désignation des scrutateurs (Article 24)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Sont candidats :

- M.....
- M.....
- M.....

Vote sur la candidature de M.....

En conséquence, l'assemblée générale désigne :

- M.....,
- M.....,

En qualité de scrutateurs.

n° 3 : Désignation du secrétaire de séance (Article 24)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'assemblée générale désigne M....., représentant la société, en qualité de syndic, comme secrétaire de séance.

n° 4 : Rapport d'activité du Conseil syndical

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Président du Conseil syndical, sur l'activité du Conseil pendant l'exercice clos, prend bonne note de l'action de l'ensemble de ses membres et les en remercie .

n° 5 : Approbation des comptes de l'exercice du 01/07/2006 au 30/06/2007. (Article 24)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'assemblée générale approuve

- sans réserve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/07/2006 au 30/06/2007 ; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire pour un montant TTC de €,
 - les comptes des charges de l'exercice du 01/07/2006 au 30/06/2007 ; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire pour un montant de €, sous réserve que les modifications suivantes soient apportées :
 -
 -
-

n° 8 : Désignation des membres du Conseil Syndical dont le mandat arrive à échéance. (Article 25)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Sont actuellement membres du Conseil Syndical :

• Monsieur BECHERUCCI	élu en 2006	échéance 30/06/2009	
• Madame BORDES	élue en 2005	échéance 30/06/2008	
• Monsieur DICI	élu en 2006	échéance 30/06/2009	
• Monsieur DUVIVIER	élu en 2005	échéance 30/06/2008	
• Monsieur GRELLEY	élu en 2005	échéance 30/06/2008	
• Madame LADAME	élue en 2005	échéance 30/06/2007	
• Monsieur LEROOY	élu en 2005	échéance 30/06/2007	
• Monsieur PRUNET (ESPACE 2001)	élu en 2005	échéance 30/06/2007	
• Madame RIBOT	élue en 2006	échéance 30/06/2009	
• Monsieur SILLIOC	élu en 2006	échéance 30/06/2009	Suppléant

Il convient de procéder au renouvellement de leur mandat et/ou à la désignation de nouveaux membres.

Sont candidats :

M.....
M.....
M.....

En conséquence, l'assemblée générale désigne :

- M.....,
- M.....,
- M.....,

en qualité de membre du conseil syndical, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21 et 25 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée de et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la copropriété arrêtés au

n° 9 : Modalités de gestion bancaire de la trésorerie du syndicat de copropriété. (Article 25)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'Assemblée Générale décide que les fonds de la copropriété continueront à être déposés sur le compte bancaire ouvert au nom du syndicat de copropriété, les coûts ou produits provenant de la gestion ou du fonctionnement de ce compte, étant à la charge ou au profit du syndicat.

n° 14 : Approbation du budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2008 au 30/06/2009.

(Article 24)

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel du 01/07/2008 au 30/06/2009 arrêté à la somme de 445.000 ,00 €uros et établit selon la TVA en vigueur.

Pour information, les provisions sont exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Elle reconnaît que le projet de budget était joint à la convocation de la présente Assemblée, lequel prévoit une somme de 2.500,00 €uros TTC (2.090,30 €uros HT) correspondant aux frais divers de gestion : photocopies, frais postaux (sauf R A R), forfait incluant la première Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 30/06/2009.

n° 15 : Adoption d'une clause d'aggravation des charges. **(Article 25)**

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Afin d'assurer l'équité entre les copropriétaires, l'Assemblée décide que tous les frais engagés par le Syndicat de copropriété en raison de la faute ou de la négligence d'un copropriétaire ou de l'une des personnes résidant sous son toit, seront imputés de plein droit au copropriétaire concerné.

L'assemblée vote expressément de lui faire supporter en particulier tous les frais liés au recouvrement des charges dont il serait redevable, et notamment ceux annexés au contrat de syndic et dénommés "barème des prestations spéciales".

n° 16 : Constitution de provisions spéciales pour travaux d'entretien ou de conservation conformément aux dispositions de l'article 18, alinéa 6de la loi du 10 juillet 1965. **(Article 25)**

Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 18 – alinéa 6 – de la loi du 10 juillet 1965, décide de constituer une provision spéciale pour faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et éléments d'équipement communs qui pourraient être nécessaires dans les trois années à venir et non encore décidés.

Le montant de cette avance est arrêté à la somme €.

Elle fera l'objet d'appels de fonds spécifiques selon les modalités suivantes :

- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :
- Montant : , exigibilité :

n° 17 : Détermination du prix et du mode de calcul du m3 d'eau chaude. (Article 25)
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, décide que le m3 d'eau chaude sera imputé à chaque copropriétaire en fonction des relevés individuels sur la base du prix de revient réel de production majoré du coût du m3 d'eau froide soit pour l'exercice 2005/2006 soit un prix de 10,08 €.

n° 18 : Placement du compte d'attente créditeur d'un montant de 42.978,80 euros sur un compte CECOP. (Article 24)
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Les Copropriétaires décident de placer le compte d'attente créditeur d'un montant de 42.978,80 € sur un compte CECOP.

n° 19 : Autorisation de tenir les Assemblées Générales dans une commune autre que Vaucresson. (Article 25)
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Les Copropriétaires décident d'autoriser le Syndic afin de tenir les Assemblées Générales de la résidence dans une commune autre que Vaucresson à savoir : Garches, Marnes la Coquette, Saint Cloud ou La Celle Saint Cloud.

n° 20 : Examen des demandes de M BRESSON, Mme CANONICA, M LANSADÉ pour autorisation de fermeture de parking en sous-sol et définition des règles à respecter (Article 24)
Clé de répartition : 0003 - 1 Charges communes générales

Les Copropriétaires décident d'autoriser les copropriétaires ci-dessus à fermer leur parking en sous-sol et à défaut tout copropriétaire qui fera une demande ultérieure en lettre recommandée avec A.R. au Syndic.

Cette demande ne pourra être validée que si les conditions suivantes sont respectées :

1. autorisation écrite des copropriétaires des places de parking adjacentes ainsi que du copropriétaire de la place de parking située en face,
 2. dans l'hypothèse où une grille de ventilation serait présente à moins de 4 mètres de la place de parking, la fermeture serait interdite,
 3. dans l'hypothèse où un élément d'équipement commun (conduite de gaz, eau, évacuation, etc. ...) se situerait sur la place de parking, l'autorisation ne sera donnée que sous la condition expresse que le copropriétaire laisse une clé d'accès de son parking à la loge du gardien,
-

**n° 21 : Réalisation d'une étude sur le mode de calcul des charges
chauffage (Article 24)**
Clé de répartition : 0011 - 1 Chauffage

Devis joints à la présente : EUROTEC et DELEDICQ

21.1 Vote des travaux et choix de l'entreprise.
(Majorité requise article 24 vote au tantièmes chauffage habitation hors Espace 2001)

Les copropriétaires décident de faire réaliser l'étude permettant de déterminer le mode de calcul des charges chauffage par l'entreprisepour un montant de€uros H.T. (dont TVA 5,50%), selon le devis qui était joint à la convocation, afin d'établir le relevé des surfaces de chauffe de tous les appartements de la résidence Mazeleyre.

Cette opération est destinée, en application de l'article 20 du règlement de copropriété, à permettre au Syndic de procéder à la mise à jour du tableau indiquant les clés de répartition des charges chauffage. Elle présente un caractère obligatoire et tous les résidents devront prendre les dispositions nécessaires pour permettre aux techniciens désignés d'accéder à l'ensemble des radiateurs.

Dans le cas où cette visite n'aurait pas pu avoir lieu du fait du copropriétaire, celui-ci verra son lot affecté d'une surface de chauffe égale à la moyenne des mêmes types d'appartement situé au même étage dans la résidence, le tout étant augmenté de 100 %.

Pour les copropriétaires ayant retiré un ou plusieurs radiateurs, une visite annuelle sera organisée avec le syndic afin de constater que la situation n'a pas évolué. Dans le cas contraire le calcul des tantièmes chauffages évoluera en proportion. Dans l'hypothèse où un copropriétaire n'autoriserait pas cet accès régulier, il sera considéré comme ayant remis ses radiateurs.

La nouvelle grille résultant du relevé effectué sera proposée à la prochaine Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007/2008.

21.2 Financement des travaux, fixation de la rémunération du syndic et base de répartition, dates et montant des appels de fonds.

(Majorité requise article 24 vote au tantièmes chauffage habitation hors Espace 2001)

- Les copropriétaires décident que les travaux votés à la résolution n° 21.1 seront financés sur leurs deniers personnels, sans recourir à un prêt souscrit par le Syndicat de Copropriété.
- Les honoraires de Syndic sur travaux importants (à savoir ceux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) sont fixés, conformément à son contrat, à 2,50% HT du montant global HT de ceux-ci, incluant une visite par quinzaine.
- Les copropriétaires décident que le montant des travaux et honoraires votés sera réparti selon les tantièmes chauffage.

Le montant deviendra exigible aux dates suivantes :

... .. % le :
... .. % le :

**DEFINITION DES MAJORITES REQUISES PAR LES ARTICLES 24, 25 et 26 DE LA LOI N° 65.557
DU 10 JUILLET 1965 MODIFIEE PAR LA LOI N° 2000-1208 DU 13 DECEMBRE 2000 (LOI SRU) :**

Article 24 (Art. 24) : Majorité des voix « exprimées » des copropriétaires présents ou représentés.

Article 25 (Art. 25) : Majorité des voix de tous les copropriétaires.

Article 25-1 (Art.25.1) : A défaut d'avoir décidé à la majorité de l'article 25 mais si le projet de résolution a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée peut décider à la majorité de l'article 24 en procédant à un second vote immédiatement.
Si le projet de résolution n'a pas recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, une nouvelle assemblée générale, si elle est convoquée dans le délai maximal de trois mois, peut statuer à la majorité de l'article 24.

Article 26 (Art. 26) : Majorité des membres du syndicat représentant au moins 2/3 des voix de l'ensemble.

Article 26-c (Art. 26c) : A défaut d'avoir été approuvés dans ces conditions de majorité, les travaux d'amélioration qui ont recueilli l'approbation de la majorité des membres du syndicat représentant au moins les 2/3 des voix des copropriétaires présents et représentés, peuvent être décidés par une nouvelle assemblée générale qui sera convoquée à cet effet et statuera à cette même majorité.



Le-Syndic

MS0005359

Residence Mazeleyre
 18 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 92420 VAUCRESSON

	HT	TVA	TTC	R ² D ¹¹
0003 - 1 Charges communes générales				
60611000 Eau froide				
01/07/2006 Eau froide Rompu sur appel	1,50	0,00	1,50	1,50
04/07/2006 CONSOMM. EAU NETT. TERRASSE	-1,50	0,00	-1,50	-1,50
03/11/2006 6300 M3 RELEVÉ DU 20/10/06	15 863,40	777,14	16 640,54	16 640,54
05/03/2007 Regul Consom. E.c 2006-ROBERT	325,65	0,00	325,65	325,65
05/03/2007 Regul Consom. E.F 2006-ROBERT	773,52	0,00	773,52	773,52
06/03/2007 9137 M3 ESTIMATION DU 01/03/07	24 301,20	1 198,27	25 499,47	25 499,47
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007 - Eau Chaude	-8 799,46	-1 724,69	-10 524,15	-10 524,15
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007 - Eau Froide	-16 831,96	-3 299,06	-20 131,02	-20 131,02
Total Eau froide	15 632,35	-3 048,34	12 584,01	12 584,01
60613000 Electricité				
25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	123,92	0,00	123,92	123,92
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	-19,39	0,00	-19,39	-19,39
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	135,03	0,00	135,03	135,03
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	161,44	0,00	161,44	161,44
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	189,25	0,00	189,25	189,25
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	117,53	0,00	117,53	117,53
Total Electricité	707,78	0,00	707,78	707,78
60630000 Fournitures, produits d'entretien et petits équipements				
26/09/2006 Luminaire Métal Union-LIVRAISON DU 06 AU 26/06/06	414,89	81,32	496,21	496,21
26/09/2006 Luminaire Metal Union-LIVRAISON DU 05 & 08/06/06	391,30	76,69	467,99	467,99
06/10/2006 Marin - ACHAT HUBLOTS 18/09/06	633,10	124,09	757,19	757,19
10/10/2006 ACE - FOURNITURE PEINTURE	436,43	85,54	521,97	0,00
27/10/2006 Luminaire Métal Union - LIVRAISON DU 26-27/09/06	144,05	28,23	172,28	172,28
07/02/2007 Bati-Grés - FOURNITURES DIVERSES IMM.01/07	329,40	64,56	393,96	393,96
15/02/2007 Paris Loyer Alix - ACHAT FOURNITURES DU 26/02/07	191,46	37,53	228,99	228,99
15/02/2007 Paris Loyer Alix - ACHAT FOURNITURES DU 02/02/07	455,50	89,28	544,78	544,78
15/02/2007 Paris Loyer Alix - ACHAT FOURNITURES DU 30/01/07	309,13	60,59	369,72	369,72
15/02/2007 Paris Loyer Alix - ACHAT FOURNITURES DU 23/01/07	254,42	49,87	304,29	304,29
01/03/2007 REMBT.ACHATS DIVERS 01 & 02/07	515,60	0,00	515,60	0,00
06/03/2007 Paris Loyer Alix - FOURNIT.DIVERSES PETITS TRAV.	237,32	46,51	283,83	0,00
06/03/2007 Bati-Grés - LIVRAISON DU 10/02/07	226,48	44,39	270,87	0,00
13/04/2007 Paris Loyer Alix - FOURNITURE DEBOUCHEUR 31/03/07	8,88	1,74	10,62	0,00
18/04/2007 Cottrez - LIVRAISON DU 30/03/07	1 478,91	289,87	1 768,78	1 768,78
25/04/2007 Marin - LIVRAISON DU 17/04/07	167,23	32,78	200,01	200,01
11/05/2007 Paris Loyer Alix - FOURNITURES GARDIEN 07/04/07	55,78	10,93	66,71	0,00
Total Fournitures, produits d'entretien et petits équipements	6 249,88	1 123,92	7 373,80	5 704,20
61210000 Locations de salles				
31/12/2006 LOCATION SALLE A.G. 13/12/06	305,00	0,00	305,00	0,00
Total Locations de salles	305,00	0,00	305,00	0,00
61220000 Locations et charges conciergeries				
11/07/2006 RELEVÉ DU 05/07/06	46,00	9,01	55,01	0,00
11/09/2006 RELEVÉ DU 05/09/06	38,50	7,55	46,05	0,00
13/11/2006 RELEVÉ DU 06/11/06	44,07	8,64	52,71	0,00
30/11/2006 FOURNITURES DIVERSES TRX LOGE	732,56	143,58	876,14	0,00
21/12/2006 RENOVATION SALLE-DE-BAINS LOGE	556,21	0,00	556,21	0,00
22/12/2006 RENOVATION LOGE GARD.27/11/06	21,55	4,22	25,77	0,00
22/12/2006 RENOVATION LOGE GARD.16/11/06	62,17	12,19	74,36	0,00
22/12/2006 RENOVATION LOGE GARD.07/11/06	407,62	79,89	487,51	0,00
22/12/2006 RENOVATION LOGE GARD.04/11/06	138,58	27,16	165,74	0,00
11/01/2007 RELEVÉ DU 05/01/07	47,91	9,39	57,30	0,00
01/03/2007 REMPLACEMENT FENETRE LOGE	1 100,61	0,00	1 100,61	0,00
08/03/2007 RELEVÉ DU 05/03/07	47,41	9,29	56,70	0,00
10/05/2007 RELEVÉ DU 04/05/07	43,18	8,46	51,64	0,00
Total Locations et charges conciergeries	3 286,37	319,38	3 605,75	0,00
61401000 Contrat maintenance entreprise de nettoyage				
30/08/2006 REMPL.GARD. 01/07/06-29/07/06	3 015,50	591,04	3 606,54	3 606,54
Total Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 015,50	591,04	3 606,54	3 606,54
61405000 Contrat maintenance extincteurs				
28/02/2007 VERIFICATIONS 2006	929,82	182,24	1 112,06	1 112,06

Total Contrat maintenance extincteurs	X	929,82	182,24	1 112,06	1 112,06
61407000 Contrat maintenance espaces verts					
18/08/2006 MOIS DE JUILLET 06		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
06/09/2006 MOIS D' AOUT 06		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
10/10/2006 MOIS DE SEPTEMBRE 06		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
08/11/2006 MOIS D' OCTOBRE 06		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
08/12/2006 MOIS DE NOVEMBRE 06		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
31/12/2006 MOIS DE DECEMBRE 06		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
14/02/2007 MOIS DE JANVIER 07		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
06/03/2007 MOIS DE FEVRIER 07		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
18/04/2007 MOIS DE MARS 07		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
11/05/2007 MOIS D' AVRIL 07		895,55	175,53	1 071,08	1 071,08
29/06/2007 MOIS DE MAI 07		921,07	180,53	1 101,60	1 101,60
30/06/2007 MOIS DE JUIN 07		921,07	180,53	1 101,60	1 101,60
Total Contrat maintenance espaces verts	X	10 797,64	2 116,36	12 914,00	12 914,00
61416000 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.					
06/11/2006 2EME INTERVENTION 2006		874,08	171,32	1 045,40	1 045,40
20/03/2007 1ERE INTERVENTION 2007		1 015,57	55,86	1 071,43	1 071,43
Total Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	X	1 889,65	227,18	2 116,83	2 116,83
61421000 Contrat de maintenance canalisations					
23/02/2007 ENTRET.CURAGE RESEAUX 2007		5 908,41	0,00	5 908,41	5 908,41
Total Contrat de maintenance canalisations	X	5 908,41	0,00	5 908,41	5 908,41
61423000 Contrat désinsectisation					
12/01/2007 CONTROLE TERMITES ANNEE 2007		1 352,36	265,06	1 617,42	1 617,42
Total Contrat désinsectisation	X	1 352,36	265,06	1 617,42	1 617,42
61520100 Entretien et petites réparations antennes tv					
22/01/2007 INTERVENTION DU 04/01/07		110,78	0,00	110,78	110,78
Total Entretien et petites réparations antennes tv	X	110,78	0,00	110,78	110,78
61520300 Entretien et petites réparations électricité					
25/04/2007 DEPANNAGE & VERIF.BAT H 04/07		86,00	4,73	90,73	90,73
Total Entretien et petites réparations électricité	X	86,00	4,73	90,73	90,73
61520400 Entretien et petites réparations plomberie					
26/07/2006 TEXIER - RECHERCHE DE FUITE		430,00	23,65	453,65	0,00
26/07/2006 Entretien et petites réparations plomberie		-379,31	-74,34	-453,65	
26/07/2006 RECHERCHE FUITE TEXIER		453,65	0,00	453,65	0,00
26/07/2006 Balas - RECHERCHE FUITE 06/07/06		84,00	16,46	100,46	0,00
27/07/2006 GAN REMBT S/FACT DOMINGOS COLLECTEUR FONTE-2005/2006		-335,42	-65,74	-401,16	0,00
18/08/2006 Gesten - REMPL.POMPE RELEVAGE PARKING		1 129,27	221,34	1 350,61	0,00
18/08/2006 Balas - RECHER. FUITE ASTREINTE 07/06		328,30	64,35	392,65	0,00
23/08/2006 EAV - INTERVENTION DU 28/07/2006		531,50	104,17	635,67	635,67
23/08/2006 Gesten - CONTROLE FOSSE RELEVAGE&POMPE		568,00	31,24	599,24	599,24
23/08/2006 Entretien et petites réparations plomberie annul pour regul		-1 234,91	0,00	-1 234,91	-1 234,91
23/08/2006 INTERVENTION DU 28/07/06		635,67	0,00	635,67	635,67
23/08/2006 CONTROLE FOSSE RELEVAGE&POMPE		599,24	0,00	599,24	599,24
05/09/2006 EAV - INTERVENTION DU 28/07/2006		262,00	14,41	276,41	276,41
05/09/2006 Entretien et petites réparations plomberie		-276,41	0,00	-276,41	-276,41
05/09/2006 INTERVENTION DU 28/07/06		276,41	0,00	276,41	276,41
06/10/2006 Balas - RECHERCHE FUITE DU 06/07/06		117,50	23,03	140,53	
08/11/2006 Balas - REPARATION FUITE 06/07/06		128,10	7,05	135,15	135,15
08/11/2006 RECHERCHE DE FUITE DU 01/12/05		102,65	5,65	108,30	0,00
22/11/2006 Balas - RECHERCHE DE FUITE DU 24/10/06		144,50	28,32	172,82	0,00
18/12/2006 Balatoni - REPAR.FUITE CENTURE EF 10/06		81,96	16,06	98,02	98,02
31/12/2006 RECHERCHE FUITE 01/12/05 REGUL		-102,65	-5,65	-108,30	0,00
Total Entretien et petites réparations plomberie	X	3 544,05	410,00	3 954,05	1 744,49
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures					
31/12/2006 REMPL.CONTACT POUSSOIR PLATINE		174,43	9,59	184,02	184,02
Total Entretien et petites réparations portes et serrures	X	174,43	9,59	184,02	184,02
61521700 Entretien et petites réparations maçonnerie					
27/04/2007 SOLDE CREAT.EDICULE LOC.COMMER		4 009,41	825,94	4 835,35	0,00
Total Entretien et petites réparations maçonnerie	X	4 009,41	825,94	4 835,35	0,00
61522100 Entretien et petites réparations miroiterie, vitrerie					
19/01/2007 FOURNITURE DE MIROIRS		1 030,00	56,65	1 086,65	1 086,65
Total Entretien et petites réparations miroiterie, vitrerie	X	1 030,00	56,65	1 086,65	1 086,65

61550100 Entretien et petites réparations matériel

17/07/2006 REMPL.PNEUS REMORQUE 06/06	330,66	0,00	330,66	0,00
17/07/2006 ENTRETIEN TRACTEUR 21/06/06	426,30	0,00	426,30	426,30
24/01/2007 REPARATION TRACTEUR 03/01/07	403,71	0,00	403,71	0,00
Total Entretien et petites réparations matériel	1 160,67	0,00	1 160,67	426,30

61610000 Assurance Multirisques

01/07/2006 2EM SEMESTRE 2006	6 300,07	0,00	6 300,07	0,00
04/07/2006 DU 01/07/06-30/06/07 TRACTEUR	237,85	0,00	237,85	0,00
01/01/2007 ANNEE 2007	6 698,23	0,00	6 698,23	0,00
07/01/2007 A.S ANNUL ECRITURE DU 02.12.05	-36,04	0,00	-36,04	0,00
Total Assurance Multirisques	13 200,11	0,00	13 200,11	0,00

62261100 Honoraires syndic gestion courante

30/09/2006 TVA S/FRS DIVERS DE GESTION 3T	0,00	181,10	181,10	0,00
30/09/2006 TVA S/HONO 3E TRIMESTRE 2006	0,00	765,63	765,63	0,00
30/09/2006 HONORAIRES 3E TRIMESTRE 2006	3 906,28	0,00	3 906,28	0,00
15/12/2006 TRAITEMENT COMPTEUR EAU	539,00	105,64	644,64	0,00
31/12/2006 TVA S/FRS DIVERS DE GESTION 4T	0,00	181,10	181,10	0,00
31/12/2006 TVA S/HONO 4E TRIMESTRE 2006	0,00	765,63	765,63	0,00
31/12/2006 HONORAIRES 4E TRIMESTRE 2006	3 906,28	0,00	3 906,28	0,00
31/12/2006 CONSEIL SYNDICAL 11/10/06	0,00	16,20	16,20	0,00
31/12/2006 CONSEIL SYNDICAL 11/10/06	0,00	20,25	20,25	0,00
31/03/2007 TVA S/FRS DIVERS DE GESTION 1T	0,00	102,43	102,43	0,00
31/03/2007 TVA S/HONO 1E TRIMESTRE 2007	0,00	798,91	798,91	0,00
31/03/2007 HONORAIRES 1E TRIMESTRE 2007	4 076,09	0,00	4 076,09	0,00
31/03/2007 REAJ FRS DIV GESTION 3E-4ET06	0,00	-78,68	-78,68	0,00
31/03/2007 REAJ HONORAIRES 3E-4E T 2006	0,00	33,28	33,28	0,00
31/03/2007 REAJ HONORAIRES 3E-4E T 2006	169,81	0,00	169,81	0,00
30/06/2007 HONORAIRES 2EM TRIMESTRE 2007	4 076,09	798,91	4 875,00	0,00
30/06/2007 REGUL S/HONO 3EM-4EM TRIMESTRE 2006	169,81	33,28	203,09	0,00
30/06/2007 HONORAIRES 1ER TRIMESTRE 2007	4 076,09	798,91	4 875,00	0,00
30/06/2007 HONORAIRES 4EM TRIMESTRE 2006	3 906,28	765,63	4 671,91	0,00
30/06/2007 HONORAIRES 3EM TRIMESTRE 2006	3 906,28	765,63	4 671,91	0,00
30/06/2007 Honoraires syndic gestion courante ANNUL ECRITURE	-16 673,55	-3 792,83	-20 466,38	0,00
30/06/2007 Honoraires syndic gestion courante ANNUL ECRITURE S/REGUL MONTANT	16 673,55	3 792,83	20 466,38	0,00
30/06/2007 Honoraires syndic gestion courante ANNUL ECRITURE S/REGUL MONTANT	-16 673,55	-3 792,83	-20 466,38	0,00
30/06/2007 TVA S/FRS DIVERS DE GESTION 2T	0,00	102,43	102,43	0,00
30/06/2007 TVA S/HONO 2E TRIMESTRE 2007	0,00	798,91	798,91	0,00
30/06/2007 HONORAIRES 2E TRIMESTRE 2007	4 076,09	0,00	4 076,09	0,00
Total Honoraires syndic gestion courante	16 134,55	3 162,36	19 296,91	0,00

62261209 Honoraires syndic frais administratifs

30/09/2006 FRS DIVERS DE GESTION 3E T 06	924,00	0,00	924,00	0,00
31/12/2006 FRS DIVERS DE GESTION 4E T 06	924,00	0,00	924,00	0,00
31/03/2007 FRS DIVERS DE GESTION 1E T 07	522,58	0,00	522,58	0,00
31/03/2007 REAJ FRS DIV GESTION 3E-4ET06	-401,43	0,00	-401,43	0,00
30/06/2007 FRS DIVERS DE GESTION 2ET 07	522,58	102,43	625,01	0,00
30/06/2007 REAJ FRS DIVERS DE GESTION 3E-4E T06	-401,43	-78,68	-480,11	0,00
30/06/2007 FRS DIVERS DE GESTION 1E T07	522,58	102,43	625,01	0,00
30/06/2007 FRS DIVERS DE GESTION 4ET 06	924,00	181,10	1 105,10	0,00
30/06/2007 FRS DIVERS DE GESTION 3E T06	924,00	181,10	1 105,10	0,00
30/06/2007 Honoraires syndic gestion courante ANNUL ECRITURE	-2 491,73	0,00	-2 491,73	0,00
30/06/2007 FRS DIVERS DE GESTION 2E T 07	522,58	0,00	522,58	0,00
Total Honoraires syndic frais administratifs	2 491,73	488,38	2 980,11	0,00

62261210 Honoraires syndic vacations

31/12/2006 CONSEIL SYNDICAL 11/10/06	82,64	0,00	82,64	0,00
31/12/2006 CONSEIL SYNDICAL 11/10/06	103,30	0,00	103,30	0,00
30/06/2007 CONSEIL SYNDICAL 11/10/2006	103,26	20,24	123,50	0,00
30/06/2007 CONSEIL SYNDICAL 11/10/2006	82,64	16,20	98,84	0,00
30/06/2007 Honoraires syndic gestion courante ANNUL ECRITURE	-185,94	0,00	-185,94	0,00
Total Honoraires syndic vacations	185,90	36,44	222,34	0,00

62261213 Honoraires syndic relances impayés

07/12/2006 DAAP DU 07/12/06 NEMETH	48,73	9,55	58,28	0,00
07/12/2006 DAAP DU 07/12/06 GRELLEY	48,73	9,55	58,28	0,00
07/12/2006 DAAP DU 07/12/06 GARABIOL	48,73	9,55	58,28	0,00
07/12/2006 DAAP DU 07/12/06 BOURGOIN	48,73	9,55	58,28	0,00
07/12/2006 DAAP DU 07/12/06 BOULANGER	48,73	9,55	58,28	0,00
30/06/2007 REMBOURSEMENT D.A.A.P 2006/2007	-243,65	-47,75	-291,40	0,00
30/06/2007 REMBOURSEMENT D.A.A.P 2005/2006	-146,19	-28,65	-174,84	0,00
Total Honoraires syndic relances impayés	-146,19	-28,65	-174,84	0,00

62261299 Honoraires syndic autres prestations particulières

26/03/2007 FRS + HONO TENUE A.G 13/12/06	1 224,08	64,06	1 288,14	0,00
07/06/2007 FRS + HONO TENUE AGS 04/04/07	2 769,96	274,61	3 044,57	0,00
30/06/2007 TRAITEMENT COMPTEURS EAU	539,04	105,65	644,69	0,00
Total Honoraires syndic autres prestations particulières	4 533,08	444,32	4 977,40	0,00

62400000 Frais du conseil syndical

23/01/2007 DOCUMENTATION C.S S/REGLT COPR	15,20	0,00	15,20	15,20
Total Frais du conseil syndical	15,20	0,00	15,20	15,20

63301000 Taxes foncières

10/10/2006 ANNEE 2006	566,05	110,95	677,00	0,00
Total Taxes foncières	566,05	110,95	677,00	0,00

63302000 Taxes ordures ménagères

10/10/2006 ANNEE 2006	160,00	0,00	160,00	160,00
Total Taxes ordures ménagères	160,00	0,00	160,00	160,00

64100000 Salaires gardiens et personnels immeubles

31/07/2006 Mr GASPAS Antonio 07/06	1 576,58	0,00	1 576,58	1 182,44	D
31/07/2006 Mme GASPAS Maria 07/06	972,03	0,00	972,03	729,02	D
31/08/2006 Mr GASPAS Antonio 08/06	1 480,83	0,00	1 480,83	1 110,62	D
31/08/2006 Mme GASPAS Maria 08/06	876,28	0,00	876,28	657,21	D
30/09/2006 Mr GASPAS Antonio 09/06	1 480,62	0,00	1 480,62	1 110,47	D
30/09/2006 Mme GASPAS Maria 09/06	876,07	0,00	876,07	657,05	D
31/10/2006 Mr GASPAS Antonio 10/06	1 480,62	0,00	1 480,62	1 110,47	D
31/10/2006 Mme GASPAS Maria 10/06	876,07	0,00	876,07	657,05	D
30/11/2006 Mr GASPAS Antonio 11/06	1 480,62	0,00	1 480,62	1 110,47	D
30/11/2006 Mme GASPAS Maria 11/06	876,07	0,00	876,07	657,05	D
31/12/2006 Mr GASPAS Antonio 12/06	2 911,85	0,00	2 911,85	2 183,89	D
31/12/2006 Mme GASPAS Maria 12/06	1 856,45	0,00	1 856,45	1 392,34	D
31/01/2007 Mr GASPAS Antonio 01/07	1 481,42	0,00	1 481,42	1 111,07	D
31/01/2007 Mme GASPAS Maria 01/07	876,58	0,00	876,58	657,44	D
28/02/2007 Mr GRELLEY Julien 02/07	770,24	0,00	770,24	577,68	D
28/02/2007 Mr GASPAS Antonio 02/07	1 456,74	0,00	1 456,74	1 092,56	D
28/02/2007 Mme GASPAS Maria 02/07	874,90	0,00	874,90	656,18	D
31/03/2007 Mr GASPAS Antonio 03/07	1 517,82	0,00	1 517,82	1 138,37	D
31/03/2007 Mme GASPAS Maria 03/07	891,30	0,00	891,30	668,48	D
30/04/2007 Mr GASPAS Antonio 04/07	1 589,15	0,00	1 589,15	1 191,86	D
30/04/2007 Mme GASPAS Maria 04/07	920,69	0,00	920,69	690,52	D
31/05/2007 Mr GASPAS Antonio 05/07	1 517,82	0,00	1 517,82	1 138,37	D
31/05/2007 Mme GASPAS Maria 05/07	891,30	0,00	891,30	668,48	D
30/06/2007 Mr GASPAS Antonio 06/07	2 517,82	0,00	2 517,82	1 888,37	D
30/06/2007 Mme GASPAS Maria 06/07	891,30	0,00	891,30	668,48	D
Total Salaires gardiens et personnels immeubles	32 941,17	0,00	32 941,17	24 705,88	

64110000 Salaires employés d'immeubles

31/07/2006 Mlle ONGBEKAHO 07/06	960,55	0,00	960,55	960,55
31/08/2006 Mlle ONGBEKAHO 08/06	960,55	0,00	960,55	960,55
30/09/2006 Mlle ONGBEKAHO 09/06	961,95	0,00	961,95	961,95
31/10/2006 Mlle ONGBEKAHO 10/06	961,25	0,00	961,25	961,25
30/11/2006 Mme GASPAS Maria 11/06	725,95	0,00	725,95	725,95
30/11/2006 Mlle ONGBEKAHO 11/06	961,25	0,00	961,25	961,25
31/12/2006 Mme GASPAS Maria 12/06	231,32	0,00	231,32	231,32
31/12/2006 Mlle ONGBEKAHO 12/06	1 887,77	0,00	1 887,77	1 887,77
31/01/2007 Mme GASPAS Maria 01/07	477,84	0,00	477,84	477,84
31/01/2007 Mlle ONGBEKAHO 01/07	961,73	0,00	961,73	961,73
28/02/2007 Mlle ONGBEKAHO 02/07	961,73	0,00	961,73	961,73
31/03/2007 Mlle ONGBEKAHO 03/07	970,29	0,00	970,29	970,29
30/04/2007 Mlle ONGBEKAHO 04/07	987,32	0,00	987,32	987,32
31/05/2007 Mlle ONGBEKAHO 05/07	970,29	0,00	970,29	970,29
30/06/2007 Mlle ONGBEKAHO 06/07	970,29	0,00	970,29	970,29
Total Salaires employés d'immeubles	13 950,08	0,00	13 950,08	13 950,08

64210000 Charges sociales gardiens

30/09/2006 Taxe s/sal 3T2006 GASPAS	570,05	0,00	570,05	427,54	D
30/09/2006 Taxe s/sal 3T2006 GASPAS	265,74	0,00	265,74	199,31	D
30/09/2006 ABELIO 3T2006 GASPAS	726,99	0,00	726,99	545,24	D
30/09/2006 ABELIO 3T2006 GASPAS	458,34	0,00	458,34	343,76	D
30/09/2006 G.A.R.P. 3T2006 GASPAS	392,58	0,00	392,58	294,44	D
30/09/2006 G.A.R.P. 3T2006 GASPAS	247,50	0,00	247,50	185,63	D
30/09/2006 U.R.S.S.A. 3T2006 GASPAS	2 548,88	0,00	2 548,88	1 911,66	D
30/09/2006 U.R.S.S.A. 3T2006 GASPAS	1 260,20	0,00	1 260,20	945,15	D
31/12/2006 GARP ANNEE 2006 GRELLEY	-0,24	0,00	-0,24	-0,18	D
31/12/2006 TAXE S/SALAIRES 2006 GASPAS	822,53	0,00	822,53	616,90	D
31/12/2006 ABELIO 4T2006 GASPAS	950,03	0,00	950,03	712,52	D
31/12/2006 ABELIO 4T2006 GASPAS	611,13	0,00	611,13	458,35	D
31/12/2006 G.A.R.P. 4T2006 GASPAS	513,02	0,00	513,02	384,77	D

31/12/2006 G.A.R.P. 4T2006 GASPAR	330,01	0,00	330,01	247,51	D
31/12/2006 U.R.S.S.A. 4T2006 GASPAR	3 508,25	0,00	3 508,25	2 631,19	D
31/12/2006 U.R.S.S.A. 4T2006 GASPAR	2 376,31	0,00	2 376,31	1 782,23	D
31/01/2007 Taxe s/sal 1/2007 GASPAR	188,56	0,00	188,56	141,42	D
31/01/2007 Taxe s/sal 1/2007 GASPAR	87,09	0,00	87,09	65,32	D
26/02/2007 COTISATION AGEFOS 2006	237,18	0,00	237,18	177,89	D
28/02/2007 Taxe s/sal 2/2007 GRELLEY	42,68	0,00	42,68	32,01	D
28/02/2007 Taxe s/sal 2/2007 GASPAR	177,58	0,00	177,58	133,19	D
28/02/2007 Taxe s/sal 2/2007 GASPAR	80,16	0,00	80,16	60,12	D
31/03/2007 Taxe s/sal 3/2007 GASPAR	195,24	0,00	195,24	146,43	D
31/03/2007 Taxe s/sal 3/2007 GASPAR	89,68	0,00	89,68	67,26	D
31/03/2007 ABELIO 1T2007 GRELLEY	124,07	0,00	124,07	93,05	D
31/03/2007 ABELIO 1T2007 GASPAR	722,95	0,00	722,95	542,21	D
31/03/2007 ABELIO 1T2007 GASPAR	454,54	0,00	454,54	340,91	D
31/03/2007 G.A.R.P. 1T2007 GRELLEY	63,93	0,00	63,93	47,95	D
31/03/2007 G.A.R.P. 1T2007 GASPAR	385,57	0,00	385,57	289,18	D
31/03/2007 G.A.R.P. 1T2007 GASPAR	242,43	0,00	242,43	181,82	D
31/03/2007 U.R.S.S.A. 1T2007 GRELLEY	459,93	0,00	459,93	344,95	D
31/03/2007 U.R.S.S.A. 1T2007 GASPAR	2 550,91	0,00	2 550,91	1 913,18	D
31/03/2007 U.R.S.S.A. 1T2007 GASPAR	769,31	0,00	769,31	576,98	D
30/04/2007 Taxe s/sal 4/2007 GASPAR	208,04	0,00	208,04	156,03	D
30/04/2007 Taxe s/sal 4/2007 GASPAR	94,87	0,00	94,87	71,15	D
31/05/2007 Taxe s/sal 5/2007 GASPAR	195,24	0,00	195,24	146,43	D
31/05/2007 Taxe s/sal 5/2007 GASPAR	89,68	0,00	89,68	67,26	D
30/06/2007 Taxe s/sal 6/2007 GASPAR	371,24	0,00	371,24	278,43	D
30/06/2007 Taxe s/sal 6/2007 GASPAR	89,68	0,00	89,68	67,26	D
30/06/2007 ABELIO 2T2007 GASPAR	910,84	0,00	910,84	683,13	D
30/06/2007 ABELIO 2T2007 GASPAR	469,82	0,00	469,82	352,37	D
30/06/2007 G.A.R.P. 2T2007 GASPAR	485,86	0,00	485,86	364,40	D
30/06/2007 G.A.R.P. 2T2007 GASPAR	250,57	0,00	250,57	187,93	D
30/06/2007 U.R.S.S.A. 2T2007 GASPAR	3 434,25	0,00	3 434,25	2 575,69	D
30/06/2007 U.R.S.S.A. 2T2007 GASPAR	1 826,75	0,00	1 826,75	1 370,06	D
Total Charges sociales gardiens	30 879,97	0,00	30 879,97	23 159,98	

64220000 Charges sociales employés d'immeubles

30/09/2006 Taxe s/sal 3T2006 ONGBEKAHO	237,21	0,00	237,21	237,21	
30/09/2006 ABELIO 3T2006 ONGBEKAHO	433,20	0,00	433,20	433,20	
30/09/2006 G.A.R.P. 3T2006 ONGBEKAHO	233,91	0,00	233,91	233,91	
30/09/2006 U.R.S.S.A. 3T2006 ONGBEKAHO	1 012,92	0,00	1 012,92	1 012,92	
31/12/2006 TAXE S/SALAIRES 2006 GASPAR	607,66	0,00	607,66	607,66	
31/12/2006 TAXE S/SALAIRES 2006 ONGBEKAHO	400,87	0,00	400,87	400,87	
31/12/2006 ABELIO 4T2006 GASPAR	162,54	0,00	162,54	162,54	
31/12/2006 ABELIO 4T2006 ONGBEKAHO	577,58	0,00	577,58	577,58	
31/12/2006 G.A.R.P. 4T2006 GASPAR	80,38	0,00	80,38	80,38	
31/12/2006 G.A.R.P. 4T2006 ONGBEKAHO	311,88	0,00	311,88	311,88	
31/12/2006 U.R.S.S.A. 4T2006 GASPAR	236,28	0,00	236,28	236,28	
31/12/2006 U.R.S.S.A. 4T2006 ONGBEKAHO	1 798,16	0,00	1 798,16	1 798,16	
31/01/2007 Taxe s/sal 1/2007 GASPAR	26,77	0,00	26,77	26,77	
31/01/2007 Taxe s/sal 1/2007 ONGBEKAHO	77,58	0,00	77,58	77,58	
26/02/2007 COTISATION AGEFOS 2006	91,83	0,00	91,83	91,83	
28/02/2007 Taxe s/sal 2/2007 ONGBEKAHO	77,58	0,00	77,58	77,58	
31/03/2007 Taxe s/sal 3/2007 ONGBEKAHO	79,08	0,00	79,08	79,08	
31/03/2007 ABELIO 1T2007 GASPAR	74,44	0,00	74,44	74,44	
31/03/2007 ABELIO 1T2007 ONGBEKAHO	434,52	0,00	434,52	434,52	
31/03/2007 G.A.R.P. 1T2007 GASPAR	40,33	0,00	40,33	40,33	
31/03/2007 G.A.R.P. 1T2007 ONGBEKAHO	231,74	0,00	231,74	231,74	
31/03/2007 U.R.S.S.A. 1T2007 GASPAR	127,56	0,00	127,56	127,56	
31/03/2007 U.R.S.S.A. 1T2007 ONGBEKAHO	1 023,29	0,00	1 023,29	1 023,29	
30/04/2007 Taxe s/sal 4/2007 ONGBEKAHO	82,09	0,00	82,09	82,09	
31/05/2007 Taxe s/sal 5/2007 ONGBEKAHO	79,08	0,00	79,08	79,08	
30/06/2007 Taxe s/sal 6/2007 ONGBEKAHO	79,08	0,00	79,08	79,08	
30/06/2007 ABELIO 2T2007 ONGBEKAHO	439,82	0,00	439,82	439,82	
30/06/2007 G.A.R.P. 2T2007 ONGBEKAHO	234,57	0,00	234,57	234,57	
30/06/2007 U.R.S.S.A. 2T2007 ONGBEKAHO	1 064,00	0,00	1 064,00	1 064,00	
Total Charges sociales employés d'immeubles	10 355,95	0,00	10 355,95	10 355,95	

67890000 Ecarts sur appels et répartition

01/07/2006 Rompu sur appel	-1,50	0,00	-1,50	0,00	
01/07/2006 Rompu au 01/07/06	-0,42	0,00	-0,42	0,00	
01/10/2006 Rompu au 01/10/06	-0,40	0,00	-0,40	0,00	
31/12/2006 Rompus 2005/2006	-0,05	-0,01	-0,06	0,00	
01/01/2007 Rompu au 01/01/07	-0,42	0,00	-0,42	0,00	
15/01/2007 Rompu au 30/06/06	0,87	0,00	0,87	0,00	
01/03/2007 Rompu Appel du 16/02/07 Gr 002	-1,08	0,00	-1,08	0,00	
01/04/2007 Rompu au 01/04/07	-0,59	0,00	-0,59	0,00	
01/05/2007 Rompu Appel du 19/04/07 Gr 002	-1,08	0,00	-1,08	0,00	
Total Ecarts sur appels et répartition	-4,67	-0,01	-4,68	0,00	

69990000 Charges Diverses

19/07/2006 FRAIS BANCAIRES AU 28/06/2006	15,00	0,00	15,00	0,00	
--	-------	------	-------	------	--

19/07/2006 FRAIS BANCAIRES AU 28/03/2006	15,00	0,00	15,00	0,00
07/01/2007 A.S FRAIS BANQUE 27.09.06	15,00	0,00	15,00	0,00
07/01/2007 A.S FRAIS BANQUE 30.06.06	0,19	0,00	0,19	0,00
07/01/2007 A.S FRAIS BANQUE 28.06.06	15,00	0,00	15,00	0,00
07/01/2007 A.S FRAIS BANQUE 31.03.06	37,50	0,00	37,50	0,00
07/01/2007 A.S FRAIS BANQUE 28.03.06	15,00	0,00	15,00	0,00
07/01/2007 A.S FRAIS BANQUE 28.02.06	26,35	0,00	26,35	0,00
19/01/2007 FRAIS BANCAIRE AU 20/12/2006	15,00	0,00	15,00	0,00
19/01/2007 FRAIS BANCAIRE AU 20/12/2006	38,39	0,00	38,39	0,00
19/01/2007 FRAIS BANCAIRE AU 27/09/2006	2,58	0,00	2,58	0,00
19/01/2007 AGIOS BANCAIRE AU 01/10/2006	0,11	0,00	0,11	0,00
19/01/2007 FRAIS BANCAIRE AU 01/10/2006	15,00	0,00	15,00	0,00
26/04/2007 FRAIS BANCAIRE AU 29/03/07	15,00	0,00	15,00	0,00
26/04/2007 FRAIS BANCAIRE AU 01/01/07	24,65	0,00	24,65	0,00
01/06/2007 FOURNITURES 50 BADGES	625,00	122,50	747,50	0,00
Total Charges Diverses	874,77	122,50	997,27	0,00

71410000 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération courante

30/09/2006 INTERETS DE RETARD AU 30/09/06	-54,68	0,00	-54,68	
10/01/2007 Annul INTERETS 2006-CONTELLEC	0,28	0,00	0,28	0,00
Total Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération courante	-54,40	0,00	-54,40	0,00

71899000 Produits exceptionnels: divers

12/09/2006 VENTE CLE RAYMOND	-13,16	0,00	-13,16	0,00
12/09/2006 VENTE CLE RENOUL	-13,16	0,00	-13,16	0,00
12/09/2006 VENTE CLE CASTEL	-13,16	0,00	-13,16	0,00
12/09/2006 VENTE CLE ROBERT	-13,16	0,00	-13,16	0,00
21/11/2006 VENTE CLE GONCALVES	-26,32	0,00	-26,32	0,00
21/11/2006 VENTE CLE BORDES	-13,16	0,00	-13,16	0,00
21/11/2006 VENTE CLE TEIXEIRA	-13,16	0,00	-13,16	0,00
21/11/2006 VENTE CLE RADWANSKI	-13,16	0,00	-13,16	0,00
21/11/2006 VENTE CLE BUFFENOIR	-13,16	0,00	-13,16	0,00
21/11/2006 VENTE CLE DE MELLO MATTOS	-13,16	0,00	-13,16	0,00
21/11/2006 VENTE CLE POINHAS	-13,16	0,00	-13,16	0,00
21/11/2006 VENTE CLE CASTEL	-13,16	0,00	-13,16	0,00
23/04/2007 FOURN. 10 BADGES SUPER U	-131,60	0,00	-131,60	0,00
10/05/2007 VENTE CLE POIRIER	-13,16	0,00	-13,16	0,00
10/05/2007 VENTE CLE NEHAR	-13,16	0,00	-13,16	0,00
10/05/2007 VENTE CLE IRKA FOURRURES	-13,16	0,00	-13,16	0,00
07/06/2007 Ch 0000414 du 07/06/2007	-14,95	0,00	-14,95	0,00
07/06/2007 Ch 6496426 du 07/06/2007	-14,95	0,00	-14,95	0,00
07/06/2007 VENTE CLE DE MELLO	-14,95	0,00	-14,95	0,00
Total Produits exceptionnels: divers	-387,01	0,00	-387,01	0,00

Total 0003 - 1 Charges communes générales **185 886,39 7 420,04 193 306,43 122 261,31**

0008 - 1 Batiments CHARGES BATIMENT A

60613000 Electricité

25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	40,07	5,83	45,90	45,90
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	33,30	4,46	37,76	37,76
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	49,29	7,60	56,89	56,89
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	54,41	8,60	63,01	63,01
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	28,43	3,51	31,94	31,94
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	46,36	0,00	46,36	46,36
Total Electricité	251,86	30,00	281,86	281,86

Total 0008 - 1 Batiments **251,86 30,00 281,86 281,86**

0008 - 2 Batiments CHARGES BATIMENT B1

60613000 Electricité

25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	37,30	5,29	42,59	42,59
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	29,63	3,74	33,37	33,37
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	42,94	6,36	49,30	49,30
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	47,73	7,30	55,03	55,03
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	26,46	3,12	29,58	29,58
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	41,71	0,00	41,71	41,71
Total Electricité	225,77	25,81	251,58	251,58

Total 0008 - 2 Batiments **225,77 25,81 251,58 251,58**

0008 - 3 Batiments CHARGES BATIMENT B2

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	23,17	0,00	23,17	23,17
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	33,26	0,00	33,26	33,26

11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	36,42	0,00	36,42	36,42
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	39,95	0,00	39,95	39,95
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	26,07	0,00	26,07	26,07
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	31,90	0,00	31,90	31,90
Total Electricité	190,77	0,00	190,77	190,77
Total 0008 - 3 Batiments	190,77	0,00	190,77	190,77
<u>0008 - 4 Batiments CHARGES BATIMENT C</u>				
60613000 Electricité				
18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	20,54	0,00	20,54	20,54
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	48,86	0,00	48,86	48,86
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	33,23	0,00	33,23	33,23
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	36,99	0,00	36,99	36,99
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	26,21	0,00	26,21	26,21
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	30,18	0,00	30,18	30,18
Total Electricité	196,01	0,00	196,01	196,01
Total 0008 - 4 Batiments	196,01	0,00	196,01	196,01
<u>0008 - 5 Batiments CHARGES BATIMENT D</u>				
60613000 Electricité				
18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	38,43	0,00	38,43	38,43
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	44,94	0,00	44,94	44,94
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	47,74	0,00	47,74	47,74
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	51,67	0,00	51,67	51,67
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	36,42	0,00	36,42	36,42
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	42,46	0,00	42,46	42,46
Total Electricité	261,66	0,00	261,66	261,66
Total 0008 - 5 Batiments	261,66	0,00	261,66	261,66
<u>0008 - 6 Batiments CHARGES BATIMENT E</u>				
60613000 Electricité				
25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	29,23	3,71	32,94	32,94
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	27,53	3,33	30,86	30,86
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	34,14	4,63	38,77	38,77
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	37,43	5,28	42,71	42,71
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	24,27	2,69	26,96	26,96
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	33,87	0,00	33,87	33,87
Total Electricité	186,47	19,64	206,11	206,11
Total 0008 - 6 Batiments	186,47	19,64	206,11	206,11
<u>0008 - 7 Batiments CHARGES BATIMENT F</u>				
60613000 Electricité				
25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	29,85	3,83	33,68	33,68
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	30,73	3,96	34,69	34,69
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	35,01	4,80	39,81	39,81
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	39,35	5,65	45,00	45,00
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	22,08	2,27	24,35	24,35
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	30,85	3,99	34,84	34,84
Total Electricité	187,87	24,50	212,37	212,37
Total 0008 - 7 Batiments	187,87	24,50	212,37	212,37
<u>0008 - 8 Batiments CHARGES BATIMENT G</u>				
60613000 Electricité				
18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	31,07	4,06	35,13	35,13
18/08/2006 Electricité	-105,38	0,00	-105,38	-105,38
18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	105,38	0,00	105,38	105,38
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	32,39	4,29	36,68	36,68
24/10/2006 Electricité	-110,05	0,00	-110,05	-110,05
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	110,05	0,00	110,05	110,05
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	38,57	5,50	44,07	44,07
11/12/2006 Electricité	-132,22	0,00	-132,22	-132,22
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	132,22	0,00	132,22	132,22
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	43,67	6,49	50,16	50,16
12/02/2007 Electricité	-150,48	0,00	-150,48	-150,48
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	150,48	0,00	150,48	150,48
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	27,90	3,40	31,30	31,30
18/04/2007 Electricité	-93,89	0,00	-93,89	-93,89

18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	93,89	0,00	93,89	93,89
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	38,20	0,00	38,20	38,20
13/06/2007 Electricité	-114,60	0,00	-114,60	-114,60
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	114,60	0,00	114,60	114,60
Total Electricité	211,80	23,74	235,54	235,54

Total 0008 - 8 Batiments 211,80 23,74 235,54 235,54

0008 - 9 Batiments CHARGES BATIMENT H

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	32,12	0,00	32,12	32,12
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	35,43	0,00	35,43	35,43
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	38,95	0,00	38,95	38,95
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	43,96	0,00	43,96	43,96
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	27,57	0,00	27,57	27,57
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	34,59	0,00	34,59	34,59
Total Electricité	212,62	0,00	212,62	212,62

Total 0008 - 9 Batiments 212,62 0,00 212,62 212,62

0010 - 1 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR A

60613000 Electricité

25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	80,14	11,65	91,79	91,79
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	66,58	8,92	75,50	75,50
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	98,57	15,19	113,76	113,76
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	108,81	17,20	126,01	126,01
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	56,86	7,01	63,87	63,87
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	92,72	0,00	92,72	92,72
Total Electricité	503,68	59,97	563,65	563,65

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures

20/02/2007 CONTROLE DES SERRURES	349,99	0,00	349,99	349,99
Total Entretien et petites réparations portes et serrures	349,99	0,00	349,99	349,99

62621000 Téléphone

11/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/07/06	33,75	6,62	40,37	40,37
11/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 06/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
10/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
08/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
10/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 04/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	201,75	39,57	241,32	241,32

Total 0010 - 1 Ascenseurs 3 098,16 211,88 3 310,04 2 728,17

0010 - 2 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR B1

60613000 Electricité

25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	74,61	10,57	85,18	85,18
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	59,24	7,48	66,72	66,72
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	85,90	12,70	98,60	98,60
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	95,47	14,58	110,05	110,05
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	52,91	6,24	59,15	59,15
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	83,41	0,00	83,41	83,41
Total Electricité	451,54	51,57	503,11	503,11

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

62621000 Téléphone

11/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
--	-------	------	-------	-------

11/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 06/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
10/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
08/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
10/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 04/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	201,60	39,54	241,14	241,14
Total 0010 - 2 Ascenseurs	2 695,88	203,45	2 899,33	2 317,46

0010 - 3 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR B2

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	64,34	0,00	64,34	64,34
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	66,51	0,00	66,51	66,51
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	72,83	0,00	72,83	72,83
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	79,90	0,00	79,90	79,90
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	52,15	0,00	52,15	52,15
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	63,81	0,00	63,81	63,81
Total Electricité	399,54	0,00	399,54	399,54

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

62621000 Téléphone

11/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
11/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 06/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
10/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
08/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
10/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 04/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	201,60	39,54	241,14	241,14

Total 0010 - 3 Ascenseurs	2 643,88	151,88	2 795,76	2 213,89
---------------------------	----------	--------	----------	----------

0010 - 4 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR C

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	41,08	0,00	41,08	41,08
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	97,71	0,00	97,71	97,71
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	66,46	0,00	66,46	66,46
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	73,97	0,00	73,97	73,97
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	52,42	0,00	52,42	52,42
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	60,36	0,00	60,36	60,36
Total Electricité	392,00	0,00	392,00	392,00

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

62621000 Téléphone

20/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 12/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
15/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 12/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
20/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 10/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
19/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 11/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
20/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 12/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
31/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 14/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	201,60	39,54	241,14	241,14

Total 0010 - 4 Ascenseurs	2 636,34	151,88	2 788,22	2 206,35
---------------------------	----------	--------	----------	----------

0010 - 5 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR D

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	76,85	0,00	76,85	76,85
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	89,89	0,00	89,89	89,89
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	95,49	0,00	95,49	95,49
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	103,35	0,00	103,35	103,35
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	72,84	0,00	72,84	72,84

13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	84,93	0,00	84,93	84,93
Total Electricité	523,35	0,00	523,35	523,35

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

62621000 Téléphone

11/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
11/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 06/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
10/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
08/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
10/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 04/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	201,60	39,54	241,14	241,14

Total 0010 - 5 Ascenseurs	2 767,69	151,88	2 919,57	2 337,70
---------------------------	----------	--------	----------	----------

0010 - 6 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR E

60613000 Electricité

25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	58,48	7,40	65,88	65,88
16/10/2006 RELEVÉ DU 12/10/06	55,06	6,66	61,72	61,72
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	68,30	9,24	77,54	77,54
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	74,88	10,54	85,42	85,42
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	48,54	5,38	53,92	53,92
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	67,74	0,00	67,74	67,74
Total Electricité	373,00	39,22	412,22	412,22

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

62621000 Téléphone

11/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
11/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 06/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
10/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
08/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
10/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 04/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	201,60	39,54	241,14	241,14

Total 0010 - 6 Ascenseurs	2 617,34	191,10	2 808,44	2 226,57
---------------------------	----------	--------	----------	----------

0010 - 7 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR F

60613000 Electricité

25/09/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	59,71	7,64	67,35	67,35
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	61,46	7,92	69,38	69,38
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	70,03	9,59	79,62	79,62
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	78,71	11,29	90,00	90,00
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	44,18	4,52	48,70	48,70
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	61,72	7,96	69,68	69,68
Total Electricité	375,81	48,92	424,73	424,73

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

62621000 Téléphone

17/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 07/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 07/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 08/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
11/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 09/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
13/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 07/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
16/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 10/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19

Total Téléphone	201,60	39,54	241,14	241,14
Total 0010 - 7 Ascenseurs	2 620,15	200,80	2 820,95	2 239,08

0010 - 8 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR G

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	62,12	8,13	70,25	70,25
24/10/2006 Electricité	64,80	8,57	73,37	73,37
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	77,16	10,99	88,15	88,15
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	87,33	12,99	100,32	100,32
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	55,78	6,81	62,59	62,59
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	67,33	9,07	76,40	76,40
Total Electricité	414,52	56,56	471,08	471,08

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	26,99	517,75	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,18	559,79	408,65	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,34	2 155,08	1 573,21	

62621000 Téléphone

11/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
11/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 06/11/06	33,60	6,59	40,19	40,19
10/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
08/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
10/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 04/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	201,60	39,54	241,14	241,14

Total 0010 - 8 Ascenseurs	2 658,86	208,44	2 867,30	2 285,43
---------------------------	----------	--------	----------	----------

0010 - 9 Ascenseurs CHARGES ASCENSEUR H

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	64,25	0,00	64,25	64,25
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	70,87	0,00	70,87	70,87
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	77,91	0,00	77,91	77,91
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	87,93	0,00	87,93	87,93
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	55,15	0,00	55,15	55,15
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	69,17	0,00	69,17	69,17
Total Electricité	425,28	0,00	425,28	425,28

61410000 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge

01/07/2006 3EME TRIMESTRE 2006	490,76	27,00	517,76	377,96	D
01/10/2006 4EME TRIMESTRE 2006	490,76	27,00	517,76	377,96	D
01/01/2007 1ER TRIMESTRE 2007	530,61	29,21	559,82	408,67	D
01/04/2007 2EME TRIMESTRE 2007	530,61	29,21	559,82	408,67	D
Total Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	2 042,74	112,42	2 155,16	1 573,27	

61521600 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge

20/11/2006 TRAVAUX SUITE PANNE	1 065,66	0,00	1 065,66	1 065,66
Total Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 065,66	0,00	1 065,66	1 065,66

62621000 Téléphone

11/07/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/07/06	33,60	6,59	40,19	40,19
11/09/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 05/09/06	33,60	6,59	40,19	40,19
13/11/2006 France Telecom - RELEVÉ DU 06/11/06	34,30	6,72	41,02	41,02
10/01/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/01/07	33,60	6,59	40,19	40,19
08/03/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 05/03/07	33,60	6,59	40,19	40,19
10/05/2007 France Telecom - RELEVÉ DU 04/05/07	33,60	6,59	40,19	40,19
Total Téléphone	202,30	39,67	241,97	241,97

Total 0010 - 9 Ascenseurs	3 735,98	152,09	3 888,07	3 306,18
---------------------------	----------	--------	----------	----------

0011 - 1 Chauffage CHARGES CHAUFFAGE

60320000 Gaz

01/07/2006 FACT GDF JANVIER A MAI 2006	-80 113,16	0,00	-80 113,16	-80 113,16
01/07/2006 109131 KWH MOIS DE JUIN 06	-3 091,28	-597,01	-3 688,29	-3 688,29
10/07/2006 206675 KWH MOIS DE MAI 06	5 712,47	1 110,77	6 823,24	6 823,24
10/07/2006 312372 KWH MOIS D' AVRIL 06	8 159,18	1 590,32	9 749,50	9 749,50
10/07/2006 489730 KWH MOIS DE MARS 06	15 074,88	2 945,80	18 020,68	18 020,68

10/07/2006 564939 KWH MOIS DE FEVRIER 06	17 373,27	3 396,28	20 769,55	20 769,55
10/07/2006 673849 KWH MOIS DE JANVIER 06	20 701,56	4 048,63	24 750,19	24 750,19
04/08/2006 54091 KWH MOIS DE JUILLET 06	1 587,04	302,18	1 889,22	1 889,22
04/08/2006 109131 KWH MOIS DE JUIN 06	3 091,28	597,01	3 688,29	3 688,29
04/09/2006 61111 KWH MOIS D' AOUT 06	1 778,89	339,78	2 118,67	2 118,67
04/10/2006 64991 KWH MOIS DE SEPTEMBRE06	1 884,93	360,57	2 245,50	2 245,50
08/11/2006 148009 KWH MOIS D' OCTOBRE 06	4 153,82	805,27	4 959,09	4 959,09
08/12/2006 345669 KWH MOIS DE NOVEMBRE 06	11 335,50	2 212,88	13 548,38	13 548,38
31/12/2006 297502 KWH MOIS DE DECEMBRE 06	9 822,17	1 916,27	11 738,44	11 738,44
02/02/2007 542465 KWH MOIS DE JANVIER 07	18 526,11	3 622,24	22 148,35	22 148,35
01/03/2007 302530 KWH MOIS DE FEVRIER 07	12 569,31	0,00	12 569,31	12 569,31
05/04/2007 366120 KWH MOIS DE MARS 07	12 578,34	2 456,48	15 034,82	15 034,82
10/05/2007 218053 KWH MOIS D' AVRIL 07	7 473,70	0,00	7 473,70	7 473,70
08/06/2007 149005 KWH MOIS DE MAI 07	4 992,99	0,00	4 992,99	4 992,99
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007	-23 862,45	0,00	-23 862,45	-23 862,45
30/06/2007 81156 KWH MOIS DE JUIN 07	2 231,28	543,94	2 775,22	2 775,22
Total Gaz	51 979,83	25 651,41	77 631,24	77 631,24

60613000 Electricité

18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	754,92	0,00	754,92	754,92
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	-181,68	0,00	-181,68	-181,68
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	807,50	0,00	807,50	807,50
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	963,09	0,00	963,09	963,09
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	945,36	0,00	945,36	945,36
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	670,23	0,00	670,23	670,23
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007	-935,52	0,00	-935,52	-935,52
Total Electricité	3 023,90	0,00	3 023,90	3 023,90

60630000 Fournitures, produits d'entretien et petits équipements

06/09/2006 LIVRAISON 150 KGS REACTIF	889,92	0,00	889,92	0,00
24/10/2006 LIVRAISON 125 KGS DE REACTIF	620,00	121,52	741,52	741,52
25/01/2007 FOURNITURE SEL CHAUFFAGE 12/06	741,52	0,00	741,52	741,52
25/04/2007 FOURNITURE 200 KGS REACTIF	1 219,92	0,00	1 219,92	1 219,92
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007	-842,53	0,00	-842,53	-842,53
Total Fournitures, produits d'entretien et petits équipements	2 628,83	121,52	2 750,35	1 860,43

61412000 Contrat P2 maintenance chaufferie

23/08/2006 DU 01/08/06 AU 31/01/07	2 200,44	121,02	2 321,46	2 321,46
20/02/2007 DU 01/02/07 AU 31/07/07	2 200,44	121,02	2 321,46	2 321,46
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007 - Eau Chaude	-910,33	-178,43	-1 088,76	-1 088,76
Total Contrat P2 maintenance chaufferie	3 490,55	63,61	3 554,16	3 554,16

61413000 Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale

23/08/2006 DU 01/08/06 AU 31/01/07	2 915,35	160,34	3 075,69	0,00
20/02/2007 DU 01/02/07 AU 31/07/07	2 915,35	160,34	3 075,69	0,00
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007 - Eau Chaude	-1 206,10	-236,40	-1 442,50	-1 442,50
Total Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale	4 624,60	84,28	4 708,88	-1 442,50

61521000 Entretien et petites réparations chaufferie

31/12/2006 REPAR.FUITE CIRCUIT AEROTHERME	357,43	0,00	357,43	357,43
14/02/2007 REMPL.FONTES EN CHAUFFERIE	395,62	0,00	395,62	0,00
18/04/2007 FUIITE COLONNE CHAUFFAGE 03/07	203,00	11,17	214,17	214,17
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007 - Eau Chaude	-200,33	-39,26	-239,59	-239,59
Total Entretien et petites réparations chaufferie	755,72	-28,09	727,63	332,01

Total 0011 - 1 Chauffage

66 503,43 25 892,73 92 396,16 84 959,24

0012 - 1 Charges d'eau chaude CHARGES COMPTEURS E.C

61310000 Locations compteurs d'eau

01/07/2006 2EM SEMESTRE 2006	1 531,15	205,15	1 736,30	1 736,30
23/01/2007 1ER SEMESTRE 2007	1 487,69	291,59	1 779,28	1 779,28
Total Locations compteurs d'eau	3 018,84	496,74	3 515,58	3 515,58

Total 0012 - 1 Charges d'eau chaude

3 018,84 496,74 3 515,58 3 515,58

0012 - 3 Charges d'eau chaude EAU CHAUDE: 01/07/2006 au 30/06/2007

60320000 Gaz

30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007	28 411,35	0,00	28 411,35	28 411,35
Total Gaz	28 411,35	0,00	28 411,35	28 411,35

60611000 Eau froide

30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007	10 524,15	0,00	10 524,15	10 524,15
Total Eau froide	10 524,15	0,00	10 524,15	10 524,15

Total 0012 - 3 Charges d'eau chaude	38 935,50	0,00	38 935,50	38 935,50
<u>0013 - 2 Charges d'eau froide CHARGES COMPTEURS E.F</u>				
61310000 Locations compteurs d'eau				
01/07/2006 2EM SEMESTRE 2006	1 209,39	161,98	1 371,37	1 371,37
23/01/2007 1ER SEMESTRE 2007	1 405,45	0,00	1 405,45	1 405,45
Total Locations compteurs d'eau	2 614,84	161,98	2 776,82	2 776,82
Total 0013 - 2 Charges d'eau froide	2 614,84	161,98	2 776,82	2 776,82
<u>0013 - 3 Charges d'eau froide EAU FROIDE: 01/07/2006 au 30/06/2007</u>				
60611000 Eau froide				
30/06/2007 Comptabilisation des compteurs du 30/06/2007	20 131,02	0,00	20 131,02	20 131,02
Total Eau froide	20 131,02	0,00	20 131,02	20 131,02
Total 0013 - 3 Charges d'eau froide	20 131,02	0,00	20 131,02	20 131,02
<u>0015 - 1 Garages CHARGES DE PARKINGS</u>				
60613000 Electricité				
18/08/2006 ESTIMATION DU 07/08/06	296,07	0,00	296,07	296,07
24/10/2006 RELEVÉ DU 13/10/06	356,12	0,00	356,12	356,12
11/12/2006 ESTIMATION DU 07/12/06	377,32	0,00	377,32	377,32
12/02/2007 ESTIMATION DU 07/02/07	441,77	0,00	441,77	441,77
18/04/2007 RELEVÉ DU 12/04/07	244,49	0,00	244,49	244,49
13/06/2007 ESTIMATION DU 07/06/07	358,84	0,00	358,84	358,84
Total Electricité	2 074,61	0,00	2 074,61	2 074,61
60630000 Fournitures, produits d'entretien et petits équipements				
17/07/2006 ACHAT PEINTURE DE SOL	571,77	0,00	571,77	0,00
Total Fournitures, produits d'entretien et petits équipements	571,77	0,00	571,77	0,00
61402000 Contrat maintenance portails, portes				
01/01/2007 ANNEE 2007	1 676,80	92,22	1 769,02	1 769,02
Total Contrat maintenance portails, portes	1 676,80	92,22	1 769,02	1 769,02
61520800 Entretien et petites réparations portes et serrures				
17/10/2006 REPARATION POTELET DESCENTE PK	143,32	7,88	151,20	151,20
Total Entretien et petites réparations portes et serrures	143,32	7,88	151,20	151,20
61559900 Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers				
17/01/2007 NETTOYAGE SOLS 03/01/07	717,60	0,00	717,60	717,60
Total Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers	717,60	0,00	717,60	717,60
Total 0015 - 1 Garages	5 184,10	100,10	5 284,20	4 712,43
TOTAL COMPTE DE CHARGES	349673,23	35818,68	385491,91	
Dont récupérable : 301201,2290				
Dont non récupérable : 84290,6810				
Dont non déductible : 364299,7590				

R* : Récupérable
D* : Déductible

Etat financier au 30/06/2007

I – SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE			
512 SDC Residence Mazeleyre		112 803,62€DB	
Total I		112 803,62€DB	Total I
II – CREANCES NETTES DE DEPRECIATIONS			DETTES
401 BALATONI-		108,30€DB	401 PATRIMONIA BOULOGNE
401 Société ISS ABILIS FRANCE		3 008,00€DB	408 Fournisseurs - Factures non parvenues
401 Société TRESORERIE SAINT-CLOUD		108,00€DB	431 URSSAF
409 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes		750,00€DB	432 ASSEDEC
409 Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus		519,43€DB	432 Retraite
45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)		30 376,39€DB	438 Autres charges à payer
471 Comptes en attente d'imputation		4 875,45€DB	447 Taxe sur salaires
471 Comptes en attente d'imputation - Mandat : 5359		7 483,84€DB	45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)
474 Reprise mandat de syndic - Mandat : 5359		10 442,91€DB	456 Copropriétaires partis créditeurs
603 Gaz		106 042,59€DB	467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Mandat : 5359
606 Eau froide		43 239,18€DB	622 Honoraires syndic relances impayés
606 Electricité		11 969,77€DB	678 Ecart sur appels et répartition
606 Fournitures, produits d'entretien et petits équipements		10 695,92€DB	701 Appels provisions sur opérations courantes
612 Locations de salles		305,00€DB	702 Travaux décidés par l'AG - Ascenseurs
612 Locations et charges conciergeries		3 605,75€DB	702 Travaux décidés par l'AG - Espaces verts
			702 Travaux décidés par l'AG - Maçonnerie
			714 Produits divers (dont intérêts légaux dûs
			10 263,03€CR
			4 018,10€CR
			6 325,00€CR
			971,00€CR
			1 820,48€CR
			658,53€CR
			540,00€CR
			12 429,87€CR
			16 003,90€CR
			855,00€CR
			39 924,47€CR
			174,84€CR
			6,98€CR
			432 499,05€CR
			7 502,49€CR
			9 807,20€CR
			19 636,70€CR
			84,65€CR

92420 VAUCRESSON

613 Locations compteurs d'eau	6 292,40€DB	par les copropriétaires) - Opération courante 718 Produits exceptionnels: divers	387,01€CR
614 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge	19 395,80€DB		
614 Contrat de maintenance canalisations	5 908,41€DB		
614 Contrat désinsectisation	1 617,42€DB		
614 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	3 606,54€DB		
614 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	2 116,83€DB		
614 Contrat maintenance espaces verts	12 914,00€DB		
614 Contrat maintenance extincteurs	1 112,06€DB		
614 Contrat maintenance portails, portes	1 769,02€DB		
614 Contrat P2 maintenance chaufferie	3 554,16€DB		
614 Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale	4 708,88€DB		
615 Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers	717,60€DB		
615 Entretien et petites réparations antennes tv	110,78€DB		
615 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 065,66€DB		
615 Entretien et petites réparations chaufferie	727,63€DB		
615 Entretien et petites réparations électricité	90,73€DB		
615 Entretien et petites réparations maçonnerie	4 835,35€DB		
615 Entretien et petites réparations matériel	1 160,67€DB		
615 Entretien et petites réparations miroiterie, vitrerie	1 086,65€DB		
615 Entretien et petites réparations plomberie	3 954,05€DB		
615 Entretien et petites réparations portes et serrures	685,21€DB		

92420 VAUCRESSON			
616 Assurance Multirisques		13 200,11€DB	
622 Honoraires syndic autres prestations particulières		4 977,40€DB	
622 Honoraires syndic frais administratifs		2 980,11€DB	
622 Honoraires syndic gestion courante		19 296,91€DB	
622 Honoraires syndic vacations		222,34€DB	
624 Frais du conseil syndical		15,20€DB	
626 Téléphone		2 171,27€DB	
633 Taxes foncières		677,00€DB	
633 Taxes ordures ménagères		160,00€DB	
641 Salaires employés d'immeubles		13 950,08€DB	
641 Salaires gardiens et personnels immeubles		32 941,17€DB	
642 Charges sociales employés d'immeubles		10 355,95€DB	
642 Charges sociales gardiens		30 879,97€DB	
671 Travaux décidés par l'AG - Ascenseurs		7 319,52€DB	
699 Charges Diverses		997,27€DB	
Total II		451 104,68€DB	Total II
Total général (I + II)		563 908,30€DB	Total général (I + II)
			563 908,30€CR

Etat financier au 12/10/2007

I – SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE			
512 SDC Residence Mazeleyre		222 778,13€DB	
Total I		222 778,13€DB	Total I
II – CREANCES NETTES DE DEPRECIATIONS		DETTES	
401 BALATONI-		108,30€DB	401 GDF
401 SFA KONE		1 769,02€DB	401 HONORAIRES LAMY SYNDIC
401 Société ISS ABILIS FRANCE		3 008,00€DB	401 SICRE LEMAIRE
401 Société TRESORERIE SAINT-CLOUD		108,00€DB	401 Société DOMINGOS
409 Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes		750,00€DB	401 Société PORTIS , DIVISION OTIS
45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)		143 330,39€DB	408 Fournisseurs - Factures non parvenues
474 Reprise mandat de syndic - Mandat : 5359		10 442,91€DB	431 URSSAF
603 Gaz			432 ASSEDIC
606 Eau froide			438 Autres charges à payer
606 Electricité			447 Taxe sur salaires
606 Fournitures, produits d'entretien et petits équipements		112 079,33€DB	45011000 Centralisateur Copropriétaires - budget prévisionnel (comptabilité auxiliaire)
611 Nettoyage des locaux		43 239,18€DB	456 Copropriétaires partis créditeurs
612 Locations de salles		13 674,66€DB	461 Syndic: produits à reverser à l'agence
612 Locations et charges conciergeries		11 092,27€DB	467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs
613 Locations compteurs d'eau			467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs - Mandat : 5359
614 Contrat complet maintenance ascenseurs et monte-charge		717,60€DB	471 Comptes en attente d'imputation - Mandat : 5359
		305,00€DB	622 Honoraires syndic relances impayés
		3 707,52€DB	678 Ecart sur appels et répartition
		9 477,15€DB	
		29 472,08€DB	
			2 069,92€CR
			4 980,56€CR
			1 071,43€CR
			4 241,37€CR
			5 038,14€CR
			4 018,10€CR
			2,65€CR
			0,45€CR
			658,53€CR
			1,80€CR
			296,13€CR
			16 003,90€CR
			345,26€CR
			855,00€CR
			39 924,47€CR
			93 203,77€CR
			174,84€CR
			10,54€CR

92420 VAUCRESSON

614 Contrat de maintenance canalisations	5 908,41€DB	701 Appels provisions sur opérations courantes	648 749,05€CR
614 Contrat désinsectisation	1 617,42€DB	702 Travaux décidés par l'AG - Ascenseurs	7 502,49€CR
614 Contrat maintenance entreprise de nettoyage	7 363,48€DB	702 Travaux décidés par l'AG - Espaces verts	9 807,20€CR
614 Contrat maintenance entreprise désinfection V.O.	3 188,26€DB	702 Travaux décidés par l'AG - Maçonnerie	19 636,70€CR
614 Contrat maintenance espaces verts	15 117,20€DB	714 Produits divers (dont intérêts légaux dûs par les copropriétaires) - Opération courante	84,65€CR
614 Contrat maintenance extincteurs	1 112,06€DB	718 Produits exceptionnels: divers	446,81€CR
614 Contrat P2 maintenance chaufferie	5 927,46€DB	791 Transferts de charges d'exploitation	625,74€CR
614 Contrat P3 maintenance chaufferie garantie totale	7 853,24€DB		
615 Autres entretien et petites réparations sur biens mobiliers	717,60€DB		
615 Entretien espaces verts	1 834,44€DB		
615 Entretien et petites réparations antennes tv	110,78€DB		
615 Entretien et petites réparations ascenseurs et monte-charge	1 065,66€DB		
615 Entretien et petites réparations chaufferie	727,63€DB		
615 Entretien et petites réparations électricité	399,94€DB		
615 Entretien et petites réparations maçonnerie	4 835,35€DB		
615 Entretien et petites réparations matériel	1 160,67€DB		
615 Entretien et petites réparations miroiterie, vitrerie	1 086,65€DB		
615 Entretien et petites réparations plomberie	9 793,55€DB		
615 Entretien et petites réparations portes et serrures	685,21€DB		
616 Assurance Multirisques	19 898,35€DB		
621 Rémunération du syndic Honoraires de gestion	5 499,99€DB		

92420 VAUCRESSON

622 Honoraires syndic autres prestations particulières	4 977,40€DB	
622 Honoraires syndic frais administratifs	2 980,11€DB	
622 Honoraires syndic gestion courante	19 296,91€DB	
622 Honoraires syndic vacances	222,34€DB	
624 Frais du conseil syndical	15,20€DB	
626 Téléphone	2 916,32€DB	
631 Taxe sur les salaires	1 121,62€DB	
633 Taxes foncières	1 370,00€DB	
633 Taxes ordures ménagères	323,00€DB	
641 Avantages en nature	625,74€DB	
641 Salaires employés d'immeubles	13 950,08€DB	
641 Salaires gardiens et personnels immeubles	46 641,23€DB	
642 Charges sociales employés d'immeubles	10 355,95€DB	
642 Charges sociales gardiens	30 879,97€DB	
645 Cotisations à l'URSSAF	2 626,63€DB	
645 Cotisations aux ASSEDIC	557,78€DB	
645 Cotisations aux caisses de retraites	934,36€DB	
671 Travaux décidés par l'AG - Ascenseurs	7 319,52€DB	
671 Travaux décidés par l'AG - Maçonnerie	8 520,00€DB	
699 Charges Diverses	2 152,45€DB	
Total II	636 971,37€DB	Total II
Total général (I + II)	859 749,50€DB	Total général (I + II)
		859 749,50€CR
		859 749,50€CR

Patrimonia Boulogne

128, rue Thiers

92517 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél. : 01 46 09 91 44 - Fax : 01 46 09 15 99

www.gestrim.com

CONTRAT DE SYNDIC

ENTRE LES SOUSSIGNÉS,

LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

de l'immeuble LE MAZELEYRE

sis à 18 boulevard de la république 92420 VAUCRESSON

représenté par

spécialement mandaté à cet effet par l'Assemblée Générale du 19 novembre 2007.

Ci-après dénommé le syndicat

ET

D'UNE PART,

SOCIÉTÉ LAMY BOULOGNE (ex PATRIMONIA BOULOGNE)

Administrateur de Biens, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 10 000 Euros, représentée par son Gérant, Monsieur Laurent SOUTOUL, Syndic de copropriété, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt Cedex (92517) – 128, rue Thiers, titulaire de la carte professionnelle n° 069230054 délivrée par la Préfecture de Police des Hauts-de-Seine, adhérent n° 100 198 L de la Caisse de Garantie Immobilière Assurances - 89, rue La Boétie - 75008 PARIS et d'une assurance en responsabilité civile professionnelle AGF, n° de police 40-419380.

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommé le syndic.

Il a été convenu ce qui suit :

1 - FONCTIONS

Le syndicat donne mandat au syndic, qui l'accepte, d'exercer la mission de syndic de copropriété, dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967 modifiés, ainsi que du règlement de copropriété de l'immeuble.

Le syndic s'engage à respecter les recommandations émises par la Commission Relative à la Copropriété.

2 - DURÉE

Le présent contrat est consenti et accepté pour une durée de 1 exercice(s) qui entrera en vigueur le 19 novembre 2007 pour se terminer lors de l'Assemblée Générale ayant à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 ou éventuellement à la date de réunion de la deuxième Assemblée Générale, conformément à l'article 25 de la Loi du 10 juillet 1965, qui devra se tenir au plus tard le 30 juin 2009.

Le contrat ne pourra être résilié pendant cette période par le syndicat, que pour motif grave et légitime, porté à la connaissance du syndic par lettre recommandée avec accusé de réception et de l'Assemblée Générale qui devra alors statuer à la majorité de l'article 25 de la Loi du 10 juillet 1965.

Le syndic de son côté ne pourra, pendant la même période mettre fin à ses fonctions, qu'à condition d'en prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois mois à l'avance, en indiquant les raisons fondées et légitimes de sa décision au Président du conseil syndical ou à défaut à chaque copropriétaire.

3 - MISSION DE GESTION COURANTE

La gestion courante (hors frais postaux et de photocopies) assurée durant les heures ouvrables (du Lundi au Vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, le Vendredi à 17h00) comprend les tâches suivantes :

3.1 - ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ET CONSEIL SYNDICAL LA PRECEDANT

- * Envoi des convocations (comprenant notamment le contrat de syndic à chaque désignation).
- * Diffusion des conditions essentielles des contrats, devis et marchés.
- * Présence du syndic et/ou de son représentant dûment qualifié.
- * Etablissement de la feuille de présence à l'Assemblée Générale.
- * Rédaction du procès-verbal qui n'est diffusé, dans le délai légal, que signé par le Président, le Secrétaire et le(s) Scrutateur(s), accompagné de leurs remarques le cas échéant et tenue du registre des procès-verbaux.
- * Notification du procès-verbal aux absents et opposants.
- * Envoi du procès-verbal, par courrier simple, aux présents et représentés.
- * Exécution des décisions prises relevant de la gestion courante.
- * Affichage d'un procès-verbal abrégé dans les parties communes de l'immeuble concernant les décisions prises en Assemblées Générales des copropriétaires et relatives à l'entretien de l'immeuble et aux travaux.

3.2 - RELATIONS AVEC LE CONSEIL SYNDICAL

- * Elaboration du budget prévisionnel avec le conseil syndical (une somme pouvant être incluse afin d'assurer le fonctionnement et le remboursement des frais du Conseil Syndical).
- * Préparation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale avec le conseil syndical.
- * Mise à disposition de tout élément d'information et documents nécessaires à l'accomplissement de la mission du conseil syndical.

3.3 - COMPTES DE CHARGES COURANTES

- * Tenue d'une comptabilité séparée ouverte au nom du syndicat de copropriété.
- * Tenue des comptes individuels des copropriétaires.
- * Paiement des factures courantes (après avis ou accord du conseil syndical s'il le souhaite) et répartition des dépenses entre les copropriétaires après la tenue de l'assemblée appelée à approuver les comptes.
- * Présentation des comptes de gestion, état des créances et des dettes, situation de trésorerie, budget prévisionnel ainsi que le comparatif des comptes de l'exercice précédent approuvé.
- * Etablissement des appels de provisions sur la base du budget prévisionnel voté en Assemblée Générale.
- * Mise à disposition de la totalité des documents comptables nécessaires au contrôle du conseil syndical ou à tout copropriétaire, dans le cadre des dispositions de l'article 18-1 de la Loi du 10 juillet 1965 et des décisions d'assemblées générales.
- * Rémunération du fonds de provisions pour travaux (déduction faite de la prise en charge des frais relatifs à la garantie financière) constitué dans le cadre de l'article 35.5° du décret du 17 mars 1967 modifié selon les dispositions adoptées par l'Assemblée Générale.
- * Etablissement de la liste des copropriétaires.

3.4 - RECÒUVREMENT DES CHARGES OU DES APPELS DE FONDS

Les appels provisionnels sont exigibles le premier jour de chaque trimestre.

Il est cependant défini un protocole de recouvrement à compter de la date d'exigibilité de l'appel de fonds, qui est précisé au chapitre 6, sauf décision modificative de l'Assemblée Générale. Les listes des débiteurs (à la date de clôture de l'exercice comptable, et à la date d'envoi de la convocation) sont jointes à la convocation à l'Assemblée Générale.

3.5 - ASSURANCES

- * Souscription de la police multirisques après négociation et définition s'il y a lieu des garanties complémentaires en accord avec les copropriétaires ou leurs représentants.
- * Déclaration des sinistres affectant les parties communes et/ou les parties privatives si les parties ou éléments communs sont à l'origine du sinistre affectant celles-ci.
- * Information aux copropriétaires concernés de la réponse de la Compagnie.
- * Règlement des indemnités.

3.6 - GESTION DES PARTIES COMMUNES ET DES EQUIPEMENTS

- * Visite des parties communes par le syndic ou son représentant.
- * Présence du syndic ou de son représentant aux réunions du conseil syndical si celui-ci en fait la demande.
- * Négociations et études comparatives des devis.
- * Etablissement des appels d'offres auprès de plusieurs entreprises (qui peuvent être proposées par les copropriétaires ou leurs représentants).
- * Négociations et études comparatives des devis.
- * Commande et suivi des travaux inclus dans le budget de gestion courante (après avis favorable du conseil syndical ou de l'Assemblée Générale suivant leur importance) concernant les parties communes en qualité de mandataire du maître de l'ouvrage.
- * Veille à l'exécution des réparations d'entretien courant ou présentant un caractère d'urgence nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble.
- * Souscription des contrats d'entretien (après avis favorable du conseil syndical ou de l'Assemblée Générale suivant leur importance) concernant les éléments d'équipements communs existant à ce jour et surveillance de leur bonne exécution.
- * Négociation du renouvellement des contrats après mise en concurrence de plusieurs entreprises (dont celles qui peuvent être proposées par les copropriétaires ou leurs représentants).
- * Contrôle de la bonne exécution des contrats (prix, qualité des prestations, délais, pénalités).
- * Suivi de l'évolution des consommables (eau, électricité, combustible).
- * Mise à jour du carnet d'entretien.

3.7 - CONCIERGES, EMPLOYES D'IMMEUBLES ET PERSONNEL DE SURVEILLANCE

- * Recherche (hors frais d'annonce et de publicité).
- * Engagement, établissement du contrat et du salaire conventionnel du titulaire.
- * Tenues des registres, établissement des bulletins de paie, paiement des salaires et indemnités diverses.
- * Déclaration aux organismes sociaux et fiscaux, attestations et déclarations diverses.
- * Mise en place d'une solution de remplacement pendant les arrêts de maladie ou congés.
- * Gestion et contrôle du personnel selon les textes réglementaires.
- * Licenciement.

3.8 - MISSION DE CONSEIL

- * Information du conseil syndical et de l'Assemblée Générale sur les travaux qu'il est nécessaire d'entreprendre et de prévoir pour la conservation et l'entretien de l'immeuble et, éventuellement, sur les améliorations.
- * Proposition à l'Assemblée Générale, si la nature, l'importance et/ou la complexité des travaux l'exigent, d'un maître d'œuvre et/ou d'un bureau de contrôle.

3.9 - DIVERS

- * Conseil et réception des copropriétaires par le syndic ou son représentant sur rendez-vous.
- * Prise en charge d'un immeuble
- * Conservation des archives.

La liste limitative des prestations supplémentaires à la gestion courante est jointe en annexe au présent contrat.

4 - GARANTIES FINANCIÈRES ET COMPTE DE TRÉSORERIE

4.1 - GARANTIE FINANCIERE

Le syndic, titulaire d'une police d'assurance auprès de la Caisse de Garantie Immobilière Assurances- 89, rue La Boétie - 75008 PARIS sous le n° adhérent 100 198 L, a une garantie financière qui s'élève actuellement à 6 800 000 Euros. Les fonds déposés par les copropriétaires au compte du syndic sont garantis dans leur montant, la comptabilité de l'immeuble restant indépendante de celle des autres copropriétés.

4.2 - COMPTE DE TRESORERIE

Selon la décision prise par les copropriétaires réunis en Assemblée Générale :

- * Les fonds du syndicat de copropriété pourront être versés au compte courant bancaire ou postal ouvert au nom du syndic. Les coûts et produits provenant de la gestion ou du fonctionnement de ce compte unique sont à la charge ou au profit du syndic, le syndicat conservant la faculté de faire placer les fonds détenus qui ne concernent pas la gestion courante.
- * Afin de faciliter le contrôle des comptes, les fonds du syndicat de copropriété pourront être versés au compte bancaire individualisé ouvert au nom du syndic et à l'usage exclusif de la copropriété, portant en rubrique l'adresse du syndicat de copropriété. Les coûts et produits provenant de la gestion ou du fonctionnement de ce compte bancaire individualisé étant à la charge ou au profit du syndic, le syndicat conservant la faculté de faire placer les fonds détenus qui ne concernent pas la gestion courante.
- * Les fonds pourront être versés sur un compte bancaire ou postal séparé ouvert au nom du syndicat. Les coûts et produits provenant de la gestion ou du fonctionnement du compte bancaire ou postal séparé sont à la charge ou au profit du syndicat.

Dans tous les cas, le syndic ouvrira un compte spécial destiné à recevoir toutes sommes correspondant aux provisions spéciales et réserves pour travaux futurs (article 35.5° du décret du 17 mars 1967 modifié) et à toutes indemnités pouvant revenir au syndicat (sont exclus les fonds affectés à la gestion courante). Ce compte sera générateur d'intérêts revenant au syndicat selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale conformément à l'article 35-1 du décret du 17 mars 1967 modifié.

5- RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

- * Le syndic est titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle, AGF police N° 40-419380, Cabinet GRAS SAVOYE - 2/6, rue Ancelle - 92202 NEUILLY SUR SEINE CEDEX. Il s'engage à faire jouer sa responsabilité civile professionnelle à la demande de l'Assemblée Générale en faisant une déclaration de sinistre.
- * Le syndic s'engage à ne percevoir aucune rémunération (commissions, ristournes, etc..) autre que celle prévue au présent contrat.

6 – MODALITÉS DE RECOUVREMENT DES CHARGES OU APPELS PROVISIONNELS

- Lettre de relance : 7 jours après la date d'exigibilité.
- Mise en demeure : 7 jours après l'émission de la lettre de relance.
- Dernier avis avant poursuite : 10 jours après l'expédition de la lettre de mise en demeure.
- Transmission du dossier à l'huissier : plus de 30 jours après la présentation de la mise en demeure.

Les intérêts légaux de retard sont calculés au profit du syndicat à partir de la mise en demeure.

7 - RÉMUNERATION CONCERNANT LA GESTION COURANTE

Pour la gestion courante définie au paragraphe 3 :

- * avec un compte bancaire ou postal séparé ouvert au nom du syndicat, les honoraires annuels sont fixés à :

	€uros
Hors Taxes	20 066,89 €
TVA à 19.60%	3 933,11 €
Toutes Taxes Comprises	24 000,00 €

- * avec compte bancaire individualisé ouvert au nom du syndic et à l'usage exclusif de la copropriété, portant en rubrique l'adresse du syndicat de copropriété, les honoraires annuels sont fixés à :

	€uros
Hors Taxes	16 722,41 €
TVA à 19.60%	3 277,59 €
Toutes Taxes Comprises	20 000,00 €

Ils ne seront pas modifiés jusqu'à la date de clôture de l'exercice comptable, les honoraires de l'exercice suivant doivent être adoptés lors de l'Assemblée Générale.

8 - ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile :

- la copropriété : à l'adresse du syndic en fonction,
- le syndic : en ses bureaux.

En cas de litige, la juridiction du lieu de situation de l'immeuble sera seule compétente (article 62 du décret du 17 mars 1967).

mots nuls
lignes nulles

Fait au Cabinet du Syndic en deux exemplaires dont l'un a été remis au signataire représentant le syndicat, qui le reconnaît et dont l'autre est conservé par le syndic et le restera dans tous les cas par dérogation aux dispositions de l'article 2004 du code civil.

A

le

LE SYNDIC
mention manuscrite
"Lu et approuvé"

POUR LE SYNDICAT
mention manuscrite
"Lu et approuvé"

LISTE LIMITATIVE DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES A LA GESTION COURANTE EN EUROS
--

Le syndic peut être appelé à assurer pour le compte du syndicat des prestations supplémentaires imputables soit à la copropriété, soit à certains copropriétaires.

Toute prestation supplémentaire sera préalablement portée à la connaissance du conseil syndical et la rémunération qui en découlera fera l'objet d'une information écrite à l'Assemblée Générale.

1 - PRESTATIONS GENERALES HORS GESTION COURANTE

Les prestations non prévisibles et non prévues au contrat dès lors qu'elles sont fournies dans l'intérêt de l'immeuble et qu'elles sont dûment justifiées, pourront être facturées au temps passé, selon le barème horaire des vacations et selon les montants indiqués ci-dessous, du syndic. Dans ce cas, sauf raison de force majeure, le conseil syndical devra en être avisé préalablement.

- Location de salles :

Hors locaux du syndic	Remboursement des frais selon justificatifs		
Locaux du syndic	76.45 € HT	14.98 € TVA à 19.60 %	91.43 € TTC

- Honoraires sur travaux importants et incluant une visite par quinzaine (il s'agit des travaux qui n'entrent pas dans le budget de gestion courante et qui font l'objet d'un appel de fonds spécifique) et s'agissant de la gestion financière, administrative et comptable : 2,50% HT des sommes HT réglées dans le cadre des travaux .

- Prise en charge des frais relatifs à la garantie financière lors du placement de fonds pour le compte du syndicat de copropriétaires : 0,80% HT par an des sommes rémunérées.

- Conformément au décret du 30 mai 2001, établissement du carnet d'entretien : 10,52 € HT par lot, soit 12,58 € TTC par lot (TVA à 19,60%) avec un minimum de 312,39 € HT, soit 373.62 € TTC (TVA à 19,60%).

- Exploitation comptable des relevés divisionnaires (par compteur et par an) :

	1.00 € HT	0.20 € TVA à 19.60 %	1.20 € TTC
--	-----------	----------------------	------------

- Exploitation comptable des relevés de répartiteurs de calories (par compteur et par an) :

	2.00 € HT	0.39 € TVA à 19.60 %	2.39 € TTC
--	-----------	----------------------	------------

- Etablissement des CDD lors du remplacement du titulaire :

	51.55 € HT	10.10 € TVA à 19.60 %	61.65 € TTC
--	------------	-----------------------	-------------

- Frais de photocopie (à l'unité) :

	0.15 € HT	0.03 € TVA à 19.60 %	0.18 € TTC
--	-----------	----------------------	------------

- Frais postaux :

Aux frais réels

Pour mémoire, il est rappelé qu'en ce qui concerne tous les frais de photocopies et postaux (sauf RAR) pour la gestion courante, il est proposé aux copropriétaires d'adopter un forfait lors du vote du budget annuel.

Barème horaire des vacations:

* HEURES OUVRABLES : du Lundi au Vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, le Vendredi à 17h00

Syndic ou son représentant	68.81 € HT	13.49 € TVA à 19.60 %	82.30 € TTC
Assistant ou comptable	51.33 € HT	10.06 € TVA à 19.60 %	61.39 € TTC

* HEURES NON OUVRABLES :

◆ de 18 heures à 20 heures :

Syndic ou son représentant	85.20 € HT	16.70 € TVA à 19.60 %	101.90 € TTC
Assistant ou comptable	68.81 € HT	13.49 € TVA à 19.60 %	82.30 € TTC

◆ de 20 heures à 22 heures :

Syndic ou son représentant	106.50 € HT	20.87 € TVA à 19.60 %	127.37 € TTC
Assistant ou comptable	86.02 € HT	16.86 € TVA à 19.60 %	102.88 € TTC

◆ au delà de 22 heures :

Syndic ou son représentant	127.81 € HT	25.05 € TVA à 19.60 %	152.86 € TTC
Assistant ou comptable	103.22 € HT	20.23 € TVA à 19.60 %	123.45 € TTC

- Assemblée générale supplémentaire ou assemblée en 2^{ème} lecture lorsque la première n'a pas pu statuer, ou Assemblée Générale hors heures ouvrables, conseil syndical supplémentaire (tenu en dehors des heures ouvrables) : Au temps passé selon barème horaire des vacances ci-dessus.
- Procédures et expertises : Au temps passé selon barème horaire des vacances ci-dessus.
- Gestion des sinistres concernant les parties communes ou privatives (dans le cas où les honoraires ne sont pris que partiellement ou pas pris en charge par la police d'assurance multirisques de l'immeuble) : Au temps passé selon barème horaire des vacances ci-dessus.
- Modification du règlement de copropriété, cession de parties communes, constitution de dossiers en vue de l'attribution de subventions, constitution, dépôt et gestion des dossiers de financement, établissement : Au temps passé selon barème horaire des vacances ci-dessus.

2 - PRESTATIONS INDIVIDUELLES

2.1 - Elles concernent le recouvrement des impayés :

- Lettre de relance	6.56 € HT	1.29 € TVA à 19.60 %	7.85 € TTC
- Mise en demeure :	33.87 € HT	6.64 € TVA à 19.60 %	40.51 € TTC
- Dernier avis avant poursuite :	50.24 € HT	9.85 € TVA à 19.60 %	60.09 € TTC
- Constitution et transmission du dossier à l'huissier pour commandement de payer	85.20 € HT	16.70 € TVA à 19.60 %	101.90 € TTC
- Etablissement d'un protocole d'accord :	85.20 € HT	16.70 € TVA à 19.60 %	101.90 € TTC
- Injonction de payer :	170.39 € HT	33.40 € TVA à 19.60 %	203.79 € TTC
- Opposition sur vente en saisie immobilière :	170.39 € HT	33.40 € TVA à 19.60 %	203.79 € TTC
- Constitution du dossier pour l'avocat : à la vacation avec un minimum de	198.90 € HT	38.98 € TVA à 19.60 %	237.88 € TTC
- Suivi de la procédure par an : à la vacation avec un minimum de	340.81 € HT	66.80 € TVA à 19.60 %	407.61 € TTC

2.2 - Frais en cas de changement de copropriétaire (les accords particuliers pris entre les parties sont inopposables au syndicat de copropriété ; les avances (fonds de réserve, fonds de provisions spéciales pour travaux, emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ...) étant remboursées au cédant par l'acquéreur lors de la signature de l'acte notarié).

- A la charge du cédant :

Etablissement de l'état daté :	288.68 € HT	56.58 € TVA à 19.60 %	345.26 € TTC
Actualisation de l'état daté :	82.48 € HT	16.17 € TVA à 19.60 %	98.65 € TTC
Frais d'opposition :	170.39 € HT	33.40 € TVA à 19.60 %	203.79 € TTC
Demande de l'attestation de l'état parasitaire des lots privatifs :	17.48 € HT	3.43 € TVA à 19.60 %	20.91 € TTC
Demande de l'attestation " diagnostic plomb peinture " des lots privatifs :	17.48 € HT	3.43 € TVA à 19.60 %	20.91 € TTC

2.3 - A la charge du copropriétaire :

Frais de chèque ou prélèvements impayés	17.48 € HT	3.43 € TVA à 19.60 %	20.91 € TTC
---	------------	----------------------	-------------

2.4 - A la demande de tout copropriétaire :

Fourniture du carnet d'entretien :	32.44 € HT	6.36 € TVA à 19.60 %	38.80 € TTC
Délivrance attestation travaux :	6.56 € HT	1.29 € TVA à 19.60 %	7.85 € TTC
Fourniture du règlement de copropriété :	52.43 € HT	10.28 € TVA à 19.60 %	62.71 € TTC
Délivrance Diagnostic Performance Energétique :	36.09 € HT	7.07 € TVA à 19.60 %	43.16 € TTC

PARTICULARITES DE L'IMMEUBLE

5 - REVISION DE PRIX

Les honoraires correspondant aux prestations supplémentaires à la gestion courante seront révisés annuellement au 1^{er} janvier de l'année suivante en fonction de la formule suivante : (base pour les contrats signés en 2006)

$$I = 0,70 S/SO + 0,30 C/CO$$

I = Coefficient maximum de révision

S = Valeur du point des salaires des employés, *dernière référence connue janvier* (convention collective nationale de l'immobilier)
Exemple pour l'année 2007 : référence janvier 2005, valeur : 4,35 €

SO = Valeur du point des salaires des employés, *avant dernière référence connue juillet* (convention collective nationale de l'immobilier)
Exemple pour l'année 2006 : référence février 2004, valeur : 4,29 €

C = Indice du coût de la construction, *dernier indice connu 2^{ème} trimestre* (indice INSEE)
Exemple pour l'année 2007 : 2^{ème} trimestre 2006 - 1366

CO = Indice du coût de la construction, *avant dernier indice connu 2^{ème} trimestre* (indice INSEE)
Exemple pour l'année 2006 : 2^{ème} trimestre 2005 - 1276

Exemple : au 1^{er} janvier 2007

$$I = 0,70 \times \frac{\text{référence janvier 2005}}{\text{référence février 2004}} + 0,30 \times \frac{\text{indice du 2^{ème} trimestre 2006}}{\text{indice du 2^{ème} trimestre 2005}}$$

$$I = 0,70 (4,35/4,29) + 0,30 (1366/1276)$$

$$I = 0,7098 + 0,3212$$

$$I = 1,031 \text{ soit } 3,1\%$$

LE SYNDIC

POUR LE SYNDICAT

	DEPENSES 2004/2005	BUDGET 2005/2006	DEPENSES 2005/2006	BUDGET 2006/2007	DEPENSES 2006/2007	BUDGET 2007/2008	BUDGET 2008/2009
CHARGES GENERALES							
Encaissement divers	0,00	0,00	-608,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Salairé gardien / concierge	87 138,01	90 100,00	80 145,04	84 000,00	88 127,17	92 500,00	92 500,00
Téléphone loge	695,57	750,00	536,93	600,00	0,00	400,00	400,00
Eau froide	-7 611,09	50 000,00	18 015,64	19 000,00	12 584,01	43 000,00	43 000,00
Eau chaude	0,00	0,00	-12 313,89	-12 500,00	0,00	0,00	0,00
EDF service généraux	403,99	850,00	1 252,79	1 300,00	707,78	1 000,00	1 000,00
Entretien immeuble	2 737,89	4 250,00	4 073,50	4 500,00	3 605,75	4 500,00	4 500,00
Fourniture diverses	9 802,20	1 500,00	2 996,55	3 000,00	5 605,02	3 000,00	3 000,00
Produit d'entretien	691,75	2 500,00	2 686,87	2 500,00	1 768,78	2 500,00	2 500,00
Dépenses diverses	879,46	2 300,00	1 999,76	2 000,00	918,88	2 000,00	2 000,00
Contrat divers	5 823,81	12 600,00	10 285,40	10 500,00	14 361,26	12 000,00	12 000,00
Contrat espaces verts	12 175,78	15 000,00	12 541,06	13 000,00	12 914,00	14 000,00	14 000,00
Assurance	6 334,33	13 600,00	10 849,30	13 600,00	13 200,11	13 600,00	13 600,00
Taxes diverses	789,00	820,00	814,00	900,00	837,00	1 000,00	1 000,00
Travaux divers	7 408,36	7 500,00	16 022,64	17 000,00	11 422,25	17 350,00	17 350,00
Honoraire syndic	17 455,25	19 500,00	19 093,82	19 500,00	19 296,91	20 000,00	20 000,00
Honoraire expert	1 212,21	2 500,00	850,00	900,00	0,00	1 000,00	1 000,00
Frais divers de gestion	6 201,09	8 600,00	2 756,78	6 000,00	7 957,51	11 000,00	11 000,00
TOTAL	152 137,61	232 370,00	171 997,84	185 800,00	193 306,43	238 850,00	238 850,00
CHARGES EAU							
Consommations privatives E.F.	28 435,80	0,00	22 020,24	23 000,00	20 131,02	0,00	0,00
Consommations privatives E.C.	33 146,46	0,00	35 604,40	36 000,00	10 524,15	0,00	0,00
Charges compteurs E.F.	2 007,14	1 500,00	2 708,75	2 850,00	2 776,82	2 850,00	2 850,00
Charges compteurs E.c.	2 362,97	1 800,00	3 429,52	3 550,00	3 515,58	3 550,00	3 550,00
TOTAL	65 952,37	3 300,00	63 762,91	65 400,00	36 947,57	6 400,00	6 400,00
CHARGES ASCENSEURS A							
EDF	466,21	500,00	816,38	900,00	563,65	900,00	900,00
Contrat d'entretien	1 941,33	2 300,00	2 028,50	2 200,00	2 155,08	2 200,00	2 200,00
Téléphone	241,23	260,00	241,14	250,00	591,31	250,00	250,00
TOTAL	2 648,77	3 060,00	3 086,02	3 350,00	3 310,04	3 350,00	3 350,00

CHARGES CHAUFFAGES										
Eau chaude	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fourniture gaz	94 948,79	50 000,00	140 000,00	120 953,13	120 000,00	120 000,00	77 631,24	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Fourniture chaleur	-49 519,38	0,00	-52 000,00	-49 981,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	45 429,41	50 000,00	89 800,00	72 587,04	89 800,00	77 631,24	14 764,92	21 600,00	21 600,00	21 600,00
CHAUFFAGES CALORIFIQ.										
Traitement eau	2 574,40	2 750,00	2 900,00	2 730,47	2 900,00	2 900,00	2 750,35	2 900,00	2 900,00	2 900,00
EDF chaufferie	1 982,81	2 500,00	7 700,00	7 609,65	7 700,00	7 700,00	3 023,90	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Contrat P2	10 279,52	10 500,00	4 600,00	4 527,40	4 600,00	4 600,00	3 554,16	4 600,00	4 600,00	4 600,00
Contrat P3	0,00	0,00	6 100,00	5 998,32	6 100,00	6 100,00	4 708,88	6 100,00	6 100,00	6 100,00
Divers	2 357,28	4 000,00	3 000,00	2 386,77	3 000,00	3 000,00	727,63	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL	17 194,01	19 750,00	24 300,00	23 252,61	24 300,00	14 764,92	21 600,00	21 600,00	21 600,00	21 600,00
CHARGES CHAUFF + ECS										
ESPACE 2001										
Consommations privatives E.F.	2 248,47	0,00	2 000,00	2 080,32	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Consommations privatives E.C.	3 548,79	0,00	4 550,00	4 499,48	4 550,00	4 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fourniture chauffage	25 680,00	29 000,00	22 000,00	21 134,40	22 000,00	22 000,00	28 411,35	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL	31 477,26	29 000,00	28 550,00	27 714,20	28 550,00	28 411,35	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
CHARGES BATIMENT A										
EDF	233,10	300,00	600,00	408,20	600,00	600,00	281,86	400,00	400,00	400,00
TRAVAUX	878,18	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 111,28	750,00	600,00	408,20	600,00	600,00	281,86	400,00	400,00	400,00
CHARGES BATIMENT B1										
EDF	225,18	300,00	600,00	373,26	600,00	600,00	251,58	400,00	400,00	400,00
TRAVAUX	146,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	371,18	750,00	600,00	373,26	600,00	600,00	251,58	400,00	400,00	400,00
CHARGES BATIMENT B2										
EDF	173,79	300,00	400,00	234,21	400,00	400,00	190,77	400,00	400,00	400,00
TRAVAUX	38,82	450,00	200,00	85,45	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	212,61	750,00	600,00	319,66	600,00	600,00	190,77	400,00	400,00	400,00
CHARGES BATIMENT C										
EDF	246,79	300,00	200,00	131,09	200,00	200,00	196,01	400,00	400,00	400,00
TRAVAUX	-1 951,30	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-1 704,51	750,00	200,00	131,09	200,00	200,00	196,01	400,00	400,00	400,00
CHARGES BATIMENT D										
EDF	265,80	300,00	400,00	286,35	400,00	400,00	261,66	400,00	400,00	400,00
TRAVAUX	236,34	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	502,14	750,00	400,00	286,35	400,00	400,00	261,66	400,00	400,00	400,00

Laurent LANSADE
18, Bd de la République, Bat. B2
92420 Vaucresson
Fixe : 01.57.59.96.12
Portable : 06.15.07.87.93
Email : llansade_91@hotmail.com

**COPIE POUR
INFORMATION**

CS

Le 28 juin 2007, à Vélizy
A l'attention de M. Danjon

Objet : Fermeture parking

Monsieur,

Je suis nouveau propriétaire dans la résidence MAZELEYRE à Vaucresson (92 420), bâtiment B2, 3^e étage.

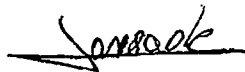
Avec cet appartement, j'ai acheté le parking 308, qui est en sous sol. Mon voisin de parking, M. TEXIER, c'est fait forcer son 4x4 Mercedes récemment. Suite à cet acte, nous voulons, lui et moi-même, fermer nos parkings respectifs. Or, au plafond de mon parking passent des tuyaux (chauffage de la copropriété ?).

Par cette lettre, je vous envoie ma demande de fermeture pour le parking 308 par une porte coulissante.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Monsieur, en mes sincères salutations.

Cordialement,

Laurent Lansade



Moumier et Madame CANONICA
18 Bld de la République
92420 Vanuesson

Vanuesson, le 2 avril 2007

COPIE POUR ACCORD *es*

Moumier DANJON
Patrimoine Boulogne
128, rue Thiers
92517 Boulogne Billancourt

Moumier,

Faisant suite à ma conversation téléphonique avec votre assistante - je vous informe que nous envisageons de construire en box fermé sur votre parking n° 326 en sous-sol. Nous avons obtenu l'accord de nos voisins immédiats (ci-joint copies de leurs courriers). Je vous précise que l'un de ces parkings a déjà été transformé en box fermé. Les travaux devraient commencer fin avril à moins que vous y voyez un inconvénient. Restant à votre disposition pour tout autre renseignement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

André

P.J. copies courriers

EUROTEC INGENIERIE

BUREAU D'ÉTUDES ET DE CONTRÔLES

1, boulevard Jean Jaurès - 92100 BOULOGNE

Téléphone : 01 48 25 00 36 - Télécopie : 01 47 12 00 12 - E-mail : eurotec-ing@wanadoo.fr

RECUE
28 SEP 2007

poche AB

CABINET LAMY
128, rue Thiers
92100 BOULOGNE

A l'attention de M. DANJON

Réf: RS N° 24558

Boulogne, le 26 septembre 2007

Affaire : Résidence LE MAZELEYRE – 18, bd de la République – 92420 VAUCRESSON

Objet : Relevé des corps de chauffe - Etablissement d'une grille de répartition chauffage
(136 logements – environ 880 logements)

Monsieur,

Comme suite à notre entretien du 25 courant, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, notre nouvelle offre de prix qui annule et remplace celle du 24.09.2007.

Notre mission se déroulera de la façon suivante :

- . Prise de rendez-vous avec chaque résidant
- . Relevé de tous les corps de chauffe (hauteur, largeur, épaisseur), pièce par pièce, appartement par appartement
- . Détermination de la puissance calorifique de chaque radiateur à $\Delta T = 60$
- . Calcul de la puissance thermique installée par lot
- . Etablissement d'une grille de répartition chauffage en dix millièmes
-

Compte tenu du nombre de radiateurs (# 880 corps de chauffe)

le montant de notre prestation s'élèverait à

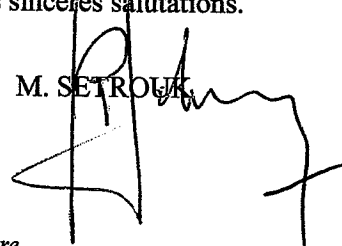
10 360,00 € HT

Ce prix s'entend net, déplacement compris, hors taxes (T.V.A. en sus au taux en vigueur).

Le rapport, objet de la mission, vous sera communiqué en deux exemplaires.

Vous remerciant vivement de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner, et dans l'attente de vos instructions, nous vous prions de croire, Monsieur, à nos sincères salutations.

M. SETROUK



PS : Si le nombre de radiateurs est inférieur à 880, le montant de notre prestation sera calculé au prorata.

 M. Jean-François DUVIVIER

Expert agréé par le Ministère de l'Industrie

Patrimonia Boulogne
Administration de biens
128, Rue Thiers
92517 BOULOGNE cedex.

Mantes la Ville, le 10 octobre 2007.

A l'attention de Mr J.C DANJON

**IMMEUBLES EN COPROPRIETE
LE MAZELEYRE
18, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
92420 VAUCRESSON.**

- PROPOSITION DE MISSION D'ETUDE -

REDEFINITION ET ACTUALISATION REGLEMENTAIRE
DE LA GRILLE DE REPARTITION DE CHAUFFAGE.

LA PRESENTE PROPOSITION COMPORTE 4 PAGES.

Objet de la mission.

La présente proposition de mission est en rapport avec la vérification et la mise en harmonie de la grille de répartition des charges de chauffage.

Il s'agit d'une vérification de conformité en rapport avec la loi Solidarité Renouvellement Urbain (dite loi SRU) du 13 décembre 2000.

Il s'agit selon l'objectif de la loi promulguée par le législateur d'éradiquer toutes les clauses illicites et illégales afin d'assurer un maximum de sécurité juridique pour tous.

Cette mise aux normes a pour but d'éviter les tensions, conflits et procédures au sein de la copropriété.

Contenu de la mission.

Il s'agit de la refonte des grilles de répartition de chauffage destinée à la juste et équitable répartition des frais et charges de chauffage.

Cela nécessite de procéder au relevé de la totalité des émetteurs de chaleur des appartements de la copropriété et des locaux annexes rattachés au chauffage collectif.

A l'issue de ce relevé, il sera procédé à la recherche des puissances légales d'émissions calorifiques selon l'application de la **norme NF EN 442** dont les valeurs légales sont exprimées en watt, à l'exclusion de toute autre unité de mesure ou appellation illégale.

Déroulement de la mission.

Le déroulement de la mission s'effectue par la mise au point d'un calendrier prévisionnel d'intervention pour la visite des immeubles.

Il est procédé au mesurage des appareils d'émission de chaleur et le cas échéant à la prise de clichés photographiques en cas de modèles peu courants nécessitant des recherches complémentaires pour une parfaite identification.

La visite des lieux s'effectue en étroite collaboration avec le gardien de la résidence et/ou des membres du conseil syndical.

Etendue de la mission.

Selon les renseignements entendus, la copropriété comprend 140 appartements environ avec un commerce raccordé au réseau de chauffage des immeubles d'habitation.

Les appartements sont répartis en 9 immeubles différents.

Limites de la mission.

Il n'est pas prévu dans le cadre de cette mission d'intervention liée au démontage éventuel de cache-radiateurs ou autres éléments de décoration qui ne permettraient pas de procéder au mesurage et au repérage de chaque appareil. L'organisation des rendez-vous et des visites en terme d'informations aux occupants est laissée à l'initiative du syndic ou du conseil syndical.

Éléments nécessaires à la réalisation de la mission.

Différents documents doivent être fournis par le gestionnaire afin de pouvoir réaliser la mission. Il s'agit :

- de la copie du règlement de copropriété avec les numéros de lots, ainsi que des parties communes si elles sont chauffées par le chauffage collectif.
- des plans des immeubles permettant d'établir les relevés sur site et aussi le lien avec le règlement de copropriété pour le repérage des numéros de lots,
- de la liste nominative des occupants immeuble par immeuble.

Il est mis à la charge du gestionnaire de la copropriété les informations nécessaires aux résidents, en terme d'affichage public des jours de visite, immeuble par immeuble, dans les halls et cages d'ascenseur, huit jours au moins avant la date d'intervention.

Les résidents absents lors des visites devront préalablement faire leur affaire de la possibilité d'accès à leur appartement, soit avec le gardien ou toute autre personne de leur choix.

Dans ce cas, les visites des appartements inoccupés se feront en présence du gardien.

Coût de la mission.

La mission est rétribuée au moyen d'honoraires qui sont présentés de façon forfaitaire pour la réalisation de la totalité de la prestation.

Celle-ci s'élève à la somme de :	H.T.	8.090,00 e
	TVA 19,6%	<u>1.585,64 e</u>
	TTC	9.675,64 e

Conditions de rétribution.

La rétribution de la mission s'effectue au fur et à mesure de l'avancement de celle-ci, selon tableau ci-dessous et sur présentation de facture mensuelle d'avancement.

Désignation de la prestation.	Montant de la prestation.
a) Relevés et déplacements sur site.	3.300,00 e
b) Recherche des émissions calorifiques normalisées.	2.350,00 e
c) Adaptation au règlement de copropriété en tantièmes ou millièmes de chauffage en fonction des numéros de lot.	1.340,00 e
d) Rapport avec diffusion des tableaux (en annexe) des modèles et puissances individuelles.	1.100,00 e
Total a+b+c+d (hors TVA).....	8.090,00 e

Le paiement des différentes phases s'effectue à réception de facture par chèque bancaire établi à notre ordre.

Durée de validité de l'offre.

La présente offre est valable 6 mois à partir de sa date d'émission, révisable ensuite selon les index officiels parus au J.O.

Délais d'exécution et démarrage de la mission.

La mission peut commencer dès réception de la présente proposition revêtue du bon pour acceptation.

Le délai d'exécution sera fixé en accord avec le syndic et le conseil syndical.

Assurances et qualifications.

Selon attestations jointes en état de validité.

BON POUR ACCEPTATION.

Date 2007.

Le représentant légal de la copropriété
(cabinet Patrimonia Boulogne)

L'Expert consultant
cabinet Deledicq

Mr Claude BECHERUCCI
Mme Arlette LADAME
18 Bd de la République
92420 – VAUCRESSON

LAMY BOULOGNE
128 Rue Thiers
92517 – BOULOGNE CEDEX

A l'attention de Mr DANJON

Lettre recommandée avec AR

le 12 octobre 2007

Objet : Modification de la grille de chauffage existante

Monsieur,

Suite au projet de résolution N°21 concernant l'objet ci-dessus, il est indiqué que le montant de la rémunération du bureau d'études EUROTEC INGENIERIE s'élève à la somme toutes taxes de 8819,80 € TTC.

Pour que les copropriétaires soient en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause, il est nécessaire de chiffrer non seulement l'établissement de cette grille dont le montant est connu pour l'Assemblée Générale du 19.11.2007 mais encore le montant de tous les frais afférents à cette modification (frais de notaire, enregistrement...) qui devront pris en compte pour être votés à l'Assemblée de 2008.

Souhaitant que ceci soit mis sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 19.11.2007,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

C.BECHERUCCI

A.LADAME

